



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

N° 2 – Juillet 2003

Anciens et nouveaux plurilinguismes

SOMMAIRE

Introduction

Premier chapitre : Les situations de plurilinguisme : aménagement et représentations

Lambert-Félix Prudent : *Les nouveaux défis de la standardisation. (Comment écrire les langages littéraires, techniques et scientifiques en créole martiniquais ?)*

Claudine Bavoux : *Fin de la « vieille diglossie » réunionnaise ?*

Gervais Salabert : *Les Seychelles : à la recherche d'un trilinguisme équilibré*

Discussion

Deuxième chapitre : Ecrire en situation de plurilinguisme

Jacky Simonin : *Médias de contact et contact de langues. Le cas réunionnais*

Norbert Dodille : *Contacts de langues et de culture dans le Journal d'Yvonne Blondel*

Discussion

Troisième chapitre : Analyses de langues et de discours en situation de contact

Jean-Philippe Watbled : *Grammaire créole et grammaire française*

Marinette Matthey : *Le français langue de contact en Suisse romande*

Gudrun Ledegen : *Regards sur l'évolution des mélanges codiques à la Réunion : l'avènement de l'interlecte ?*

Brigitte Rasoloniaina : *Le variaminanana des marchands de Tanjombato, zone rurale d'Antananarivo*

Discussion

Quatrième chapitre : Aspects du plurilinguisme en milieu scolaire

Rada Tirvassen : *Approcher les contacts des langues à partir des outils issus du structuralisme : quel usage effectuer du terme interférence ?*

Sophie Babault : *Plurilinguisme et tensions identitaires chez les lycéens malgaches*

Discussion

TROISIEME CHAPITRE

Analyses de langues et de discours en situation de contact

Jean-Philippe Watbled : *Grammaire créole et grammaire française*

Marinette Matthey : *Le français langue de contact en Suisse romande*

Gudrun Ledegen : *Regards sur l'évolution des mélanges codiques à la Réunion : l'avènement de l'interlecte ?*

Brigitte Rasoloniaina : *Le variaminanana des marchands de Tanjombato, zone urbaine d'Antananarivo*

Discussion

GRAMMAIRE CREOLE ET GRAMMAIRE FRANÇAISE

Jean-Philippe Watbled
Université de la Réunion

Introduction

Nous proposons un essai de comparaison entre le créole réunionnais et le français dans un cadre descriptif et explicatif qui prend en compte la variation et l'hétérogénéité des langues. L'étude comparative doit tenir compte de la typologie des situations de concurrence linguistique, du contact des langues et de la diglossie (sur cette notion, voir par exemple Calvet, 1998 : ch. 2 ; 1999 : 43-49).

Les langues peuvent *a priori* être comparées pour chacune des trois composantes du langage génératrices de formes, de structures et de sens, c'est-à-dire la phonologie, le lexique et la grammaire (flexion et syntaxe), en gardant à l'esprit que les formes et les structures sont au service du sens. Or les diverses variétés de créole réunionnais et de français oral ne sont pas éloignées au même degré dans les trois composantes mentionnées ci-dessus. Partant de l'hypothèse que c'est sur le plan grammatical que les deux langues divergent le plus nettement, nous limiterons le présent travail comparatif à des faits de grammaire orale, dans le domaine du verbe. La grammaire est en effet, de toutes les composantes, la plus abstraite et la plus complexe, tout en étant très structurée, et le verbe est au centre de la syntaxe.

La grammaire créole est issue d'une série de ré-analyses de données discursives de variétés datées de français, dans des conditions sociales et historiques bien identifiées et bien décrites (voir Chaudenson, 1979 ; 1995). Cependant, si la source est française, elle est multiforme, et surtout régionale et dialectale, et, quoi qu'il en soit, les restructurations ont produit une grammaire *autre*. C'est ce que nous allons essayer de montrer en étudiant, en guise d'illustration, deux points : (a) la syntaxe de l'indice /i/ et (b) l'expression du futur en créole.

Le travail que nous présentons est le résultat d'une enquête effectuée auprès de locuteurs originaires de Saint André et de Saint Denis. Cette limitation est volontaire : il s'agit d'une première phase d'un travail plus vaste. Les faits décrits ci-après ne valent donc que pour les locuteurs dont nous avons étudié les productions, même si les faits en question sont à notre avis largement représentatifs et significatifs, dans la mesure où leur description ouvre la voie d'une tentative d'explication des *principes* qui gouvernent le système grammatical créole dans sa globalité.

Accepter la variation, c'est accepter l'idée que ce qui est ici décrit n'est pas général et ne caractérise pas les parlars de tous les locuteurs de la Réunion. Cependant, l'idée que la notion

de variation est parfaitement compatible avec celle de règle de grammaire a constamment guidé nos recherches. Il va de soi qu'il s'agit des règles qui gouvernent le discours et qui relèvent de la langue, entendue ici comme la grammaire mentale sous-jacente régissant les comportements linguistiques.

Dans cette logique, il n'existe pour nous qu'une seule linguistique, la science de la langue et du discours, de la production du discours grâce à la langue, de la transformation incessante de la langue à partir du discours. C'est une linguistique cognitive et sociale, une science argumentative qui exclut les clivages entre une linguistique « interne » et une linguistique « externe ».

Système de transcription

Nous avons choisi pour le créole un système de transcription de type phonologique dans lequel aucun signe n'est muet. Nos transcriptions ont été mises entre barres obliques : /.../. Pour l'analyse syntaxique, les crochets ([...]) symbolisent les frontières de mots, les crochets gras ([...]) s'appliquent aux constituants de rang supérieur et les exposants symbolisent les relations de co-référence. Les structures « vides » sont représentées selon les cas par les signes ou expressions suivantes : Ø, ø, Δ, *pro*.

Le système de transcription que nous avons choisi est largement inspiré de la graphie courante des créoles à base française des Antilles (voir Pinalie & Bernabé, 1999 : 10) et de la graphie IPN (Institut de pédagogie national) du haïtien (voir Howe, 1990 : 10-11 ; pour une discussion, voir aussi Valdman, 1978 : ch. 5).

Nous avons utilisé cette transcription non seulement pour les exemples en créole, mais aussi pour rendre compte de la prononciation des exemples français. L'adoption de ce système et de cette pratique permet des comparaisons systématiques entre les productions orales dans les différents parlars (créoles à base française et français), en ayant à l'esprit que toutes les langues sont prioritairement orales. Nous avons simplement visé une fonctionnalité linguistique optimale sans chercher à concurrencer les graphies existantes et reconnues. D'ailleurs, ce que nous proposons est davantage une transcription qu'une graphie proprement dite.

Afin de faciliter la tâche du lecteur, les signes utilisés ont pour la plupart leur valeur de base de l'orthographe française et chaque signe a une seule valeur. Certains signes sont des digraphes : /ou, eú, eù, en, on, an, ch/. Exemples (en français) : *rue* /ru/, *roue* /rou/, *casser* /kasé/, *caser* /kazé/, *chasser* /chasé/, *jaser* /jazé/, *escalier* /èskalyé/, *oiseau* /wazo/. Les voyelles surmontées d'un accent aigu sont mi-fermées et les voyelles surmontées d'un accent grave sont mi-ouvertes. Exemples : *fée* /fè/, *fête* /fèt/, *sot* /só/, *sotte* /sòt/, *peu* /peú/, *peur* /peù/. Pour le *schwa*, nous avons choisi le signe /ë/ : *le* /lë/, *petit* /pëti/, *premier* /prëmyé/.

Pour les voyelles nasales, on utilise les digraphes /en, on, an/. Exemples : *faim*, *fin* /fen/, *bon* /bon/, *grand* /gran/. Les signes /i/ et /u/ renvoient toujours à des voyelles orales, même avant /n/. Comparez : *fin* /fen/, *fine* /fïn/. Les signes vocaliques surmontés d'un accent (/é/, /è/, /ó/, /ò/, /eú/, /eù/) correspondent toujours à des voyelles orales, même avant un /n/. Lorsque /a/ dénote une voyelle orale précédant /n/, nous l'écrivons /à/. On opposera ainsi *bon* /bon/ à *bonne* /bòn/, *plein* /plen/ à *pleine* /plèn/, *Jean* /jan/ à *Jeanne* /jàn/.

L'indice /i/ en créole

Les fonctions syntaxiques fondamentales

Nous allons en premier lieu examiner la question des fonctions syntaxiques fondamentales sujet et objet en français afin de mieux comprendre ensuite le rôle syntaxique et le fonctionnement de l'indice /i/ en créole (voir § 3.2). Prenons d'abord l'exemple de la phrase française suivante :

(1) *Il les voit* /il lé vwa/

Nous avançons l'hypothèse que /il/ et /lé/ sont non pas un sujet et un objet direct, mais des indices pronominaux, le premier renvoyant à un sujet vide, et le second à un objet vide, que nous notons tous deux *pro*. Les deux indices forment avec le verbe un groupe clitique enchâssé dans un autre groupe clitique : [il [lé [vwa]]]. La structure de (1) est la suivante :

(2) [*pro*] [[ili [léii [vwa]]] *pro*ii]

Cette conception des indices pronominaux en français est partagée notamment par Lazard (1994 : 12) et Creissels (1995 : 22-31).

La structure de (1) est à comparer à celle de (3) :

(3) *Le professeur voit ses amis* /lë proféseür vwa sé z-ami/

En (3), /lë proféseür/ est un véritable sujet et /sé z-ami/ est un véritable objet, et la phrase n'a pas d'indice pronominal :

(4) [lë proféseür] [[vwa] [sé z-ami]]

On sait qu'en français oral, la série des marqueurs flexionnels verbaux est peu fournie et surtout que les marqueurs d'accord désinentiels de formes distinctes sont plutôt rares. Ce sont donc en fait les termes conjoints *je, tu, il, etc.*, qui sont les principaux représentants du sujet au sein du groupe clitique, plutôt que les désinences, peu nombreuses en français oral courant.

Comparons maintenant (1) et (5) :

(5) *Lui, il les voit* /lui il lé vwa/.

Le terme initial, /lui/, est un vrai pronom (disjoint), en contraste avec /il/, qui est un indice pronominal (conjoint). Mais ce pronom disjoint n'est pas davantage sujet ; il s'agit d'un constituant détaché, tout comme le groupe /lë proféseür/ dans (6) :

(6) *Le professeur, il les voit* /lë proféseür il lé vwa/.

En fait, on a dans le français oral courant dont il est ici question un vrai sujet seulement dans des phrases comme (3) ci-dessus. Le tableau (T1) ci-après montre quelles sont les différentes positions syntaxiques et les possibilités contextuelles dans une structure transitive, par exemple :

(T1)

(Détaché)	Sujet	Groupe clitique			Objet
		Indice du sujet	Indice de l'objet	Verbe	
(A)	B	C	D	E	F

Ce tableau appelle quelques remarques. Le constituant détaché est facultatif. S'il y en a un, le sujet est vide (*pro*) et ce sujet est alors nécessairement repris par un indice pronominal (/i(l)/ ci-dessous en C) :

(T2)

A	B	C	D	E	F
lui	<i>pro</i>	i(l)	lé	vwa	<i>pro</i>
lë proféseür	<i>pro</i>	i(l)	lé	vwa	<i>pro</i>

Le terme C est co-référent de A et B, et le terme D est co-référent de F. S'il n'y a pas de constituant détaché (A), on a deux possibilités : soit (a) on a un sujet exprimé, soit (b) on a un sujet vide (*pro*). Dans le cas (a), on n'a pas d'indice de sujet, dans le cas (b) on en a un :

(T3)	A	B	C	D	E	F
	lè proféseur	-		lé	vwa	<i>pro</i>
		<i>pro</i>	i(l)	lé	vwa	<i>pro</i>

On voit que l'indice de sujet ne renvoie, dans ce type de français, qu'à un sujet vide (*pro*). On a soit un sujet exprimé et pas d'indice de sujet, soit un sujet vide (*pro*) repris par l'indice /i(l)/. On note que dans la position A ci-dessus, on a le paradigme des pronoms disjoints : /mwa, twa, lui, èl, nou, vou, eú, èl/ (*moi, toi, lui, elle, nous, vous, eux, elles*), et que dans la position C, on a le paradigme des indices du sujet, qui sont conjoints au verbe : /jë, tu, i(l), èl, on, nou, vou, i(l), èl/ (*je, tu, il, elle, on, nous, vous, ils, elles*) (certains indices sont homonymes des pronoms disjoints de même personne).

Toutefois, pour ce qui est du sujet, l'analyse qui précède ne s'applique pas à toutes les variétés de français oral. On peut avancer l'hypothèse que dans d'autres variétés de français oral, davantage éloignées du français « académique », le constituant que nous avons considéré comme détaché peut en fait être intégré au noyau propositionnel. Il doit alors être considéré comme un sujet de plein droit. Dans une phrase comme (7), prononcée avec l'intonation appropriée, sans rupture tonale avant l'indice /i/, on a un sujet, /lè proféseur/, et non un terme détaché :

(7) *Le professeur il les voit* /lè proféseur i lé vwa/

La structure est la suivante, avec un sujet, /lè proféseur/, suivi du prédicat :

(8) [lè proféseur] [[i [lé [vwa]]]]

L'indice /i/ : du français au créole

Le créole s'est constitué à partir de structurations du type de (8) ci-dessus, en ayant en outre rendu obligatoire l'indice, sous la forme du /i/. Ainsi, le constituant qui se trouvait dans une position non pas subjectale, mais détachée (et en général thématique), a été ré-analysé comme sujet.

Par ailleurs, alors que l'indice de sujet en français s'accorde avec le (vrai) sujet (vide ou exprimé), le créole a généralisé l'indice /i/, quels que soient la personne, le genre et le nombre du sujet, donc sans restriction et sans accord. Étant donné cette généralisation du /i/, les indices de sujet du français (/jë, tu/ etc.) ont disparu en tant que tels en créole. Cette disparition a également atteint les autres indices (objet, etc.). Seuls ont subsisté les pronoms disjoints du français, qui ont acquis le statut de sujet, d'objet, etc. Enfin, le créole est dépourvu de toute trace d'accord désinentiel.

La disparition des indices autres que /i/ et de tout accord, désinentiel ou non, avec le sujet est liée à des changements typologiques importants. Tout d'abord, il n'y a plus en créole de sujet vide du type *pro*. En effet, dans notre approche, on ne peut postuler *pro* que s'il y a rappel du sujet vide par un indice pronominal ou flexionnel, c'est-à-dire ce qu'on appelle traditionnellement l'accord, mais le /i/, indice unique et invariant du créole, ne s'accorde pas avec le sujet :

(9) /pyèr i travay/ (« Pierre travaille »)

(10) /jòzyàn i travay/ (« Josiane travaille »).

Ensuite, les pronoms compléments (objets, etc.), étant issus des pronoms disjoints du français, sont postposés au verbe :

(11) /zòt i kóné aou/ (« ils vous connaissent »)

On considérera que l'indice /i/ a, comme les indices du français, un statut de clitique et forme un groupe avec le verbe :

(12) [zòt] [[i [kóné]] [aou]].

Nous formulons l'hypothèse suivante : les changements qui ont eu lieu et se sont fixés lors de la créolisation allaient dans le sens de la suppression des constituants vides abstraits de type *pro* et de l'intégration des constituants détachés, réinterprétés comme sujets. C'est ce qui

explique la disparition des indices conjoints et, au contraire, le maintien des anciens pronoms disjoints, qui sont les seuls à mériter l'appellation de pronoms personnels. Cela explique également en créole la position des pronoms par rapport au verbe (qui sert de repère). Un véritable pronom est disjoint et ce n'est pas un indice jouant un rôle de rappel. Il ne forme pas de groupe clitique avec le verbe et il assume des fonctions comme sujet, objet, etc. S'il assume la fonction objet, par exemple, il est placé en position post-verbale, d'où (11), (12), qui est à comparer avec (13) ci-après, en français, avec /vou/, assumant non pas la fonction objet, mais celle d'indice d'objet, et donc placé en position préverbale :

(13) /i vou kónès/ *ils vous connaissent*

Le système créole se résume ainsi : d'une part, on a de vrais pronoms, le sujet antéposé au verbe, et les compléments postposés ; après tout, l'ordre des termes dans (11) est celui de l'anglais *they know you*, et non celui de la phrase française (13) ; d'autre part, on a un indice pronominal, comme en français, mais cet indice, /i/, est unique et invariant, contrairement aux indices de sujet en français. Son invariance et l'absence d'accord sont liées à un changement de statut. Au lieu d'être un rappel du sujet dans le groupe clitique, il joue un rôle démarcatif en signalant le début du prédicat et en servant de séparateur entre le sujet et le prédicat (dans l'exemple (11, 12) ci-dessus, le sujet est le pronom [zòt] et le prédicat est [i kóné aou]). L'indice remplit une deuxième fonction : c'est un instrument de mise en relation du prédicat avec le sujet et un actualisateur du prédicat quand celui-ci a une forme finie, c'est-à-dire quand le premier verbe n'est ni un infinitif ni un participe (voir Corne, 1999 : 80).

Le sujet « zéro » (Ø)

Le créole a créé une structure inconnue du français, avec un sujet vide que nous désignerons par Ø, comme dans (14) :

(14) /i di pa sa/ (« on ne dit pas ça ! », « ça ne se dit pas ! »)

Nous analysons (14) comme suit :

(15) [Ø] [i di pa sa]

Cette phrase comprend un sujet, Ø, suivi du prédicat commençant avec l'indice /i/. Il faut rappeler que le créole ne peut disposer de l'équivalent du français /on/ (*on*), puisque ce dernier est un indice de sujet (conjoint) : or le créole n'a gardé du paradigme des indices français que /i/. Voici l'équivalent français de (14) :

(16) *On dit pas ça* /on di pa sa/

La phrase française (16) s'analyse différemment, avec un sujet vide *pro*, repris par un indice de sujet (*on*, /on/) :

(17) [*pro*] [on di pa sa]

Dans la phrase créole (14), le /i/ indique simplement le début du prédicat de forme finie et comme aucune forme « physique » ne précède /i/, le sujet ne peut être que vide (Ø), à interpréter, selon les contextes, comme anaphorique ou comme indéfini, équivalent du français *on* /on/, indéfini se référant à une personne, ou du français *ça* /sa/, indéfini se référant à une entité non personnelle ou à un événement :

(18) /i réponn pa/ (« ça ne répond pas »)

(19) /i déranj pa/ (« ça ne [me] dérange pas »)

La phrase (19), par exemple, est à analyser comme ceci :

(20) [Ø] [i déranj pa]

Notons que ce type de sujet vide est, d'un point de vue abstrait, distinct du sujet vide de type *pro*. En effet, le sujet de type Ø n'est pas repris par un indice qui s'accorderait avec lui, contrairement au sujet de type *pro*.

La distribution de l'indice /i/ après les pronoms sujets

Nous allons montrer, avec l'étude de la distribution apparemment problématique de l'indice /i/, que la langue créole, loin d'offrir des données erratiques, a, malgré la variation, une grammaire en réalité extrêmement régulée. Les principes qui régissent les faits que nous allons décrire sont étrangers au français. Les faits décrits révèlent que le créole est le produit d'une récréation et d'une re-grammaticalisation.

Nous avons indiqué plus haut que l'indice /i/ commence le prédicat de forme finie. Exemple :

(21) /zòt i di pa ryen/ (« ils ne disent rien »)

Le problème est que certaines données ne se conforment apparemment pas à cette règle. Voici des exemples, dans lesquels « ø » signale l'absence apparente d'indice :

(22) /ou ø krwa sa/ (« tu crois ça »)

(23) /li ø krwa sa/ (« il / elle croit ça »)

(24) /nou ø krwa sa/ (« nous croyons ça »)

Face à ces phrases dans lesquelles le pronom sujet est suivi de ø, on a pourtant, avec l'indice /i/ :

(25) /mi krwa sa/ (« je crois ça »)

(26) /èl i krwa sa/ (« elle croit ça »)

(27) /zòt i krwa sa/ (« vous [pl.] croyez / ils / elles croient ça »)

(28) /bàнна i krwa sa/ (« ils / elles croient ça »)

On peut raisonnablement en déduire que l'indice /i/ a comme variante un indice vide ø (« zéro »), conditionné par le contexte phonologique et grammatical. Nous postulons la règle suivante :

(R1) L'indice /i/ se maintient après un pronom à finale consonantique et après /bàнна/, mais s'efface normalement après les pronoms monosyllabiques à finale vocalique, sauf /mwèn/ (« moi »), c'est-à-dire après /ou, li, nou/.

En (25), la forme /mi/ est le résultat d'un amalgame régulier, la forme pleine du pronom sujet étant /mwèn/ : /mwèn i.../ ⇒ /mi/. L'amalgame, au lieu de l'effacement, est possible également, dans certaines variétés (créole des hauts), avec /vou/, variante de /ou/ (cf. (22)) : /vou i.../ ⇒ /vi/, ainsi qu'avec /nou/ : /nou i.../ ⇒ /ni/. Exemples :

(29) /vi krwa sa/ (« tu crois ça »)

(30) /ni krwa sa/ (« nous croyons ça »)

L'indice /i/ et la copule

Nous allons à présent montrer que la distribution de /i/ et sa concurrence avec ø obéissent à des règles complexes dans les phrases à copule. Considérons les exemples suivants :

(31) /zòt ø lé malad/ (« ils sont malades »)

(32) /zòt ø lété malad/ (« ils étaient malades »)

(33) /zòt ø té malad/ (« ils étaient malades »)

(34) */zòt i té malad/ (*id.*)

(35) /zòt i sra malad/ (« ils seront malades »)

En (33), /té/ est une variante réduite de /lété/, forme de la copule exprimant le passé imperfectif, et que nous appellerons forme en /-é/. La variante non réduite, /lété/, apparaît obligatoirement quand la copule n'est pas suivie de son complément. Ainsi, (36) est grammatical, mais (37) ne l'est pas, car /ousa/ (« où »), le complément de localisation gouverné par la copule, est placé en tête, ce qui rend obligatoire la forme pleine /lété/ :

(36) /ousa zòt ø lété/ (« où étaient-ils ? »)

(37) */ousa zòt ø té/

L'examen de ces exemples révèle que l'indice \emptyset (et non /i/) apparaît avant la copule, mais seulement quand la forme de ce verbe commence par un /l/, ou quand on a une variante réduite (/té/). Si la copule commence par un /s/ (voir (35)), on retrouve l'indice /i/. L'alternance entre /i/ et son absence (\emptyset) s'explique par des raisons formelles, et non sémantiques, puisque la phrase (35), avec /i/, a comme synonyme (38), avec \emptyset (voir § 4) :

(38) /zòt \emptyset va èt malad/ (« ils seront malades »)

L'absence de /i/ avant la forme de base /lé/ (cf. (31)) ne s'explique pas non plus par des raisons phonologiques, puisque tout lexème verbal commençant par un /l/, autre que la copule et /la/ (« avoir » : voir § 3.6), accepte le /i/. Exemple :

(39) /zòt i lav souvan zòt loto/ (« ils lavent souvent leur voiture »)

Pour expliquer nos données, nous postulons que la forme de base /lé/ s'analyse en deux morphèmes : /l/ et /é/, le /l/ étant un préfixe. On s'en convaincra en confrontant les différentes formes du paradigme flexionnel de la copule. Le morphème /l/ apparaît aux formes /lé/ et /lété/ (voir ci-dessus), mais pas aux autres formes. Il n'apparaît ni avec la forme en /-ra/ : /sra/ (expression du futur), ni avec la forme en /-ré/ : /sré/ (futur dans le passé, irrealis), ni avec /èt/ (infinitif), ni avec /été/ (participe).

La règle pour la copule est la suivante :

(R2) *L'indice est \emptyset lorsque la copule commence par le préfixe /l/.*

Le préfixe /l/ de la copule est donc incompatible avec /i/ (sauf dans un cas que nous examinons plus loin) :

(40) /zòt \emptyset lé malad/ (« ils sont malades »),

(41) */zòt i lé malad/

Lorsque la forme /lété/ est réduite à /té/, par chute de la syllabe initiale (aphérèse), l'indice reste \emptyset :

(42) /zòt \emptyset lété malad/ (« ils étaient malades »)

(43) /zòt \emptyset té malad/ (*id.*)

Pour expliquer l'indice \emptyset en (43), nous postulons le principe suivant :

(R3) *Si un verbe est privé de sa partie initiale (aphérèse), l'indice est \emptyset .*

Ce sont donc uniquement les formes à préfixe /l/ et la forme réduite, /té/, de la copule qui bloquent la présence de l'indice /i/ et imposent l'indice \emptyset :

(T4)

Sujet	Indice	Préfixe	Copule	Complément
zòt	\emptyset	l	é	malad
zòt	\emptyset	l	ét+é	malad
zòt	\emptyset	(effacé)	t+é	malad
zòt	i	(absent)	s+ra	malad

La forme en /-é/ de la copule, c'est-à-dire /lété/, entre aussi comme auxiliaire dans la formation de la structure périphrastique exprimant le passé imparfaitif des autres verbes, le plus souvent avec apherèse. Exemple pour le passé imparfaitif de /dòr/ (« dormir ») :

(44) /zòt \emptyset té (i) dòr/ (« ils dormaient »).

On note cette fois qu'on a un indice /i/ facultatif, mais placé après la copule. Nous analysons ainsi la structure de cet exemple :

(45) zòt [\emptyset té [i dòr]]

On a en fait ici une structure enchâssée (/i dòr/), gouvernée par la copule. Dans la structure enchâssée, le verbe est à la forme de base, qui est une forme finie. Il est donc normal que cette forme soit, au moins optionnellement, précédée de l'indice /i/. Cette forme de base est en effet la même que celle qui sert à l'expression du présent :

(46) /zòt i dòr/ (« ils dorment »).

En (44, 45), /té/ est la variante réduite de /lété/, ce qui entraîne l'indice \emptyset , à cause de l'aphérèse, comme en (43), vu plus haut (cf. R3) :

(43) /zòt \emptyset té malad/ (« ils étaient malades »)

Comparons à présent (47) et (48) :

(47) /zòt \emptyset lé ousa/ (« où sont-ils ? »)

(48) /ousa zòt i lé/ (*id.*)

Ce qui est intéressant ici est l'alternance entre la variante \emptyset et la variante /i/ de l'indice, alors que les deux phrases sont synonymes, ce qui implique que les règles de distribution de /i/ et \emptyset ne sont pas de nature sémantique. Nous avons vu plus haut que \emptyset apparaît avant le préfixe /l/ de la copule. Or cette règle ne semble respectée qu'en (47), phrase dans laquelle la copule est suivie de son complément, le lexème interrogatif /ousa/ (« où »), tandis qu'en (48), ce complément a été déplacé en tête. Nous représentons la position laissée vide par le complément déplacé en (48) avec le signe Δ :

(49) /ousa zòt i lé Δ /

Si le complément de la copule reste placé après celle-ci, l'indice /i/ est interdit et la phrase (50) est agrammaticale :

(50) */zòt i lé ousa/

Il faut donc postuler une règle qui s'applique à ce type de cas :

(R4) *La forme de base /lé/ de la copule est précédée de /i/ si elle n'est pas suivie de son complément.*

Cette règle est plus spécifique que la règle générale (R2) pour l'indice des formes en /l/ de la copule. En revanche, quand c'est la forme pleine et dissyllabique /lété/ (passé imperfectif) qui n'est pas suivie de son complément, on garde l'indice \emptyset :

(51) /ousa zòt \emptyset lété Δ / (« où étaient-ils ? »)

Notre hypothèse est que la règle R4 a une motivation d'ordre rythmique. Cette règle, dans la mesure où elle s'applique à la forme monosyllabique /lé/, mais non à la forme dissyllabique /lété/, obéit à la contrainte suivante :

(R5) *Les formes de la copule qui ont le morphème /l/ et qui ne sont pas suivies de leur complément doivent former un ensemble dissyllabique avec l'indice, que ce dernier soit /i/ ou \emptyset .*

Ainsi, l'ensemble /i lé/ a le même poids syllabique que / \emptyset lété/. Dans la même logique, on ne peut avoir la variante réduite de /lété/, c'est-à-dire /té/, dans le contexte où il faut éviter d'avoir une forme monosyllabique, c'est-à-dire quand le complément de la copule ne suit pas celle-ci :

(52) */ousa zòt \emptyset té Δ / (« où étaient-ils ? »)

Les contre-exemples apparents s'expliquent par des conflits de règles, une règle ayant priorité sur une autre. Comparons :

(53) /ousa zòt i lé Δ / (« où êtes-vous ? »)

(54) /ousa ou \emptyset lé Δ / (« où es-tu ? »)

La phrase (53) a l'indice /i/, conformément aux principes énoncés, mais en vertu de ces mêmes principes on attendrait aussi /i/ en (54), puisque seul le sujet change. Cependant, une autre règle, en conflit avec la règle R4 mentionnée plus haut, a priorité : c'est la règle R1, (voir § 3.4), qui autorise l'effacement de /i/ après un pronom monosyllabique à finale vocalique (autre que /mwən/). Nous rappelons l'exemple (22), qui illustre cette règle :

(22) /ou \emptyset krwa sa/ (« tu crois ça »)

Comme alternative à (54), on peut donc parfaitement avoir, dans certaines variétés de créole, la variante suivante, avec l'indice /i/ conditionné par la règle R4 et amalgamé au pronom /vou/ (voir § 3.4, phrase (29)) :

(55) /ousa vi lé Δ / (« où es-tu ? »)

L'exemple suivant s'explique de la même manière :

(56) /ousa mi lé Δ/ (« où suis-je ? »)

En (55, 56), l'indice /i/ est amalgamé au sujet, mais les principes sont respectés : l'indice et la copule forment un ensemble dissyllabique.

Si on a la forme /lété/, qui comporte déjà deux syllabes, on n'aura pas l'indice /i/ :

(57) /ousa zòt ø lété Δ/ (« où étiez-vous ? »)

(58) /ousa mwen ø lété Δ/ (« où étais-je ? »)

On comparera plus spécialement (56), avec /i/ (amalgamé au pronom sujet /mwen/), et (58), sans /i/. La suite /(m)i lé/ (indice + copule) est dissyllabique, tout comme la forme /lété/.

Quant aux formes /sra/, /sré/, elles suivent toujours les règles générales, que le complément de la copule soit postposé ou antéposé, puisqu'elles n'ont pas le morphème /l/ :

(59) /zòt i sra zòt kaz/ (« vous serez chez vous »)

(60) /ousa zòt i sra Δ/ (« où serez-vous ? »)

(61) /ou ø sra out kaz/ (« tu seras chez toi »)

(62) /ousa ou ø sra Δ/ (« où seras-tu ? »)

Il est important de préciser que ce qui est décisif est la présence non pas simplement d'une suite après la copule, mais la présence de son propre complément, directement gouverné par elle. Ainsi, (63) est grammatical, mais (64) ne l'est pas :

(63) /ousa zòt lété Δ granmaten/ (« où étiez-vous de bon matin ? »)

(64) */ousa zòt té Δ granmaten/

Dans ces exemples, la copule est suivie d'un complément, /granmaten/, mais il ne s'agit pas d'un complément directement gouverné par la copule. Si la copule est monosyllabique (/té/), la phrase est donc tout autant incorrecte que si l'adverbe /granmaten/ était absent. Comparons à présent les exemples suivants :

(65) /ousa zòt i lé Δ/ (« où êtes-vous ? »)

(66) /ousa zòt ø lété Δ/ (« où étiez-vous ? »)

(67) /ousa zòt ø té i lé Δ/ (« où étiez-vous ? »)

(68) /zòt ø lété zòt kaz/ (« vous étiez chez vous »)

(69) */zòt ø té i lé zòt kaz/ (*id.*)

En (65), l'indice /i/ est obligatoire pour les raisons indiquées plus haut (sous R4) : copule monosyllabique, commençant par le morphème /l/, et complément absent après la copule. En (66), l'indice /i/, non nécessaire, est interdit, étant donné que la forme /lété/ est déjà dissyllabique. En (67), on construit la structure exprimant le passé imparfait à partir de l'expression du présent, c'est-à-dire (65), avec la forme de base de la copule, /lé/ :

(65) /ousa zòt i lé Δ/

Il suffit d'ajouter la forme /té/ à (65) pour obtenir (67). Le rapport est le même qu'entre les deux phrases suivantes :

(70) /ousa zòt i dòr Δ/ (« où dormez-vous ? »)

(71) /ousa zòt ø té i dòr Δ/ (« où dormiez-vous ? »)

Cependant, cette structure périphrastique (/...té i.../) n'est possible (cf. (67)) avec la copule /lé/ que lorsque celle-ci n'est pas suivie de son complément et accepte donc l'indice /i/. Or cet indice n'est pas accepté par la forme de base /lé/ quand le complément gouverné par la copule suit celle-ci. La seule expression possible du passé imparfait pour traduire « ils étaient chez eux », par exemple, est donc (68), que nous répétons ci-après, alors que (69) est agrammatical :

(68) /zòt ø lété zòt kaz/ (« vous étiez chez vous »)

L'indice avec /la/, /na/ (« avoir »)

Le comportement du verbe /la/, /na/ (« avoir ») confirme la validité de l'analyse présentée plus haut. Voyons tout d'abord quelles sont les formes finies de ce verbe. La forme de

base est /la/, /na/, /nàna/, la forme en /-é/ est /lavé/, la forme en /-ra/ est /nóra/ et la forme en /-ré/ est /nóré/.

La première particularité de ce verbe est la concurrence de deux préfixes : le préfixe /l/ (cf. /la/, /lavé/), qu'il partage avec la copule, mais aussi le préfixe /n/ (cf. /na/, /nàna/, /nóra/, /nóré/). Ces préfixes /l/ et /n/ sont en distribution complémentaire, sauf pour la forme de base ; pour cette forme, les deux préfixes s'opposent : on a /l/ si le verbe joue un rôle grammatical d'expression du passé (perfectif), mais on a /n/ dans les autres cas. Exemples :

(72) /zòt ø la fin manjé/ (« ils ont mangé »)

(73) /zòt ø na en gran loto/ (« ils ont une grande voiture »)

Nous dirons que la forme /la/ est auxiliaire (cf. (72)) et que /na/ est verbe ordinaire (cf. (73)). Dans les deux cas, le verbe refuse l'indice /i/ dans les mêmes conditions que la copule, et pour les mêmes raisons : la présence du préfixe /l/ ou de son concurrent /n/. Les phrases suivantes sont donc agrammaticales, les phrases correctes étant (72, 73) ci-dessus :

(74) */zòt i la fin manjé/

(75) */zòt i na en gran loto/

Une autre particularité est l'existence d'une variante redoublée, /nàna/, pour la forme de base du verbe ordinaire. Nous examinons incessamment le rôle de cette variante.

Contrairement à la copule, le verbe étudié ici n'est jamais précédé de l'indice /i/, même lorsque son complément est déplacé. Cependant nous allons voir qu'il obéit aux mêmes principes rythmiques que la copule. Lorsque notre verbe est auxiliaire, aucune règle spéciale n'a lieu de s'appliquer, car /la/ sera toujours suivi au moins d'une partie de son propre complément, qui commence par une forme verbale participiale, même quand par ailleurs il y a eu déplacement d'un sous-constituant :

(76) /zòt ø la fé en gran fèt/ (« ils ont fait une grande fête »)

(77) /kósa zòt ø la fé Δ/ (« qu'ont-ils fait ? »)

Les formes finies autres que la forme de base (/lavé/, /nóra/, /nóré/) sont dissyllabiques au départ (cf. /lété/), et ne nécessitent aucune règle. Reste le problème de la forme de base dans l'emploi comme verbe ordinaire (/na/), quand son complément est déplacé. Dans ce cas, c'est la réduplication qui permet, quand il y a lieu, de rendre le verbe dissyllabique, jouant ainsi avec /na/ le même rôle que /i/ avec la copule :

(73) /zòt ø na en gran loto/ (« ils ont une grande voiture »)

(78) /kósa zòt ø nàna Δ/ (« qu'est-ce qu'ils ont ? »)

Dans le type de structure illustré par (78), la réduplication est obligatoire. Notons cependant que la forme redoublée est acceptable (mais non obligatoire) même quand le verbe est suivi de son complément :

(79) /zòt ø nà(na) en gran loto/

Le même verbe, avec /na/ comme forme de base, sert dans les structures existentielles équivalant au français *il y a*. Voici quelques exemples :

(80) /ø nà(na) dló/ (« il y a de l'eau »)

(81) /ø lavé dló/ ou /ø navé dló/ (« il y avait de l'eau »)

(82) /ø nóra dló/ (« il y aura de l'eau »)

(83) /kósa ø nàna Δ su la tab/ (« qu'y a-t-il sur la table ? »)

On observe une alternance libre entre /l/ et /n/ pour la forme en /-é/, mais seulement quand le verbe a une valeur existentielle (cf. fr. *il y a*). Le point essentiel est la réduplication en (83). On a ici un indice ø, mais qui ne suit aucun sujet, /kósa/ étant un objet déplacé. Ces structures existentielles sont asubjectales et il n'y a donc même pas lieu de postuler un sujet vide.

L'expression du futur en créole

Futur cinétique et futur non cinétique

Nous allons à présent aborder la deuxième question de grammaire créole que nous avons annoncée en introduction : l'expression du futur.

Pour le renvoi à l'avenir, le créole dispose d'un système original. Il oppose en effet, du double point de vue formel et sémantique, deux types de futur, illustrés par les exemples suivants :

(84) /zòt i sava manj en kari vòlay/ (« ils vont manger un cari de volaille »)

(85) /demen zòt ø va manj en kari vòlay/ (« demain, ils mangeront un cari de volaille »).

Cette dualité a été bien vue par Corne (1999 : 82), qui y voit une opposition entre un futur défini, avec /sava/, et un futur indéfini, avec /va/. Nous préférons quant à nous postuler une opposition entre un futur que nous appelons cinétique, en (84), et un futur non cinétique, en (85).

Pour exprimer l'opposition, le créole se sert de deux variantes de la forme de base du même verbe, équivalent formel du français « aller ». On a en (84) la forme complète /sava/ et en (85) la forme incomplète /va/, avec absence de la syllabe initiale /sa/.

Sur le plan phonologique, on note la fréquente réduction de la forme complète /sava/, en /saa/, /sar/, ou /sa/, étant donné la faiblesse phonétique du /v/ en créole. Dans ce qui suit, nous continuerons cependant, pour la clarté (grammaticale) de l'exposé, à écrire /sava/, laissant le lecteur créolophone libre de choisir la variante (phonétique) qui lui convient. La forme incomplète /va/ subit en général un processus (non obligatoire) d'amalgame avec les pronoms sujets /mwèn, ou, nou/, avec, à nouveau, disparition du phonème /v/. Exemples :

(86) /ma manjé.../ (← /mwèn ø va manjé.../) (« je mangerai »)

(87) /wa manjé.../ (← /ou ø va manjé.../) (« tu mangeras »)

(88) /na manjé.../ (← /nou ø va manjé.../) (« nous mangerons »).

L'amalgame entraîne une distorsion entre le découpage en mots (89) et le découpage en syntagmes (90), et l'expression du futur est réduite à la forme /a/ :

(89) [ma] [manjé...]

(90) [m] [a manjé...]

La première valeur de la forme complète /sava/ est en réalité l'expression du mouvement dans l'espace. Avec cette valeur spatiale, /sava/ peut également régir un infinitif :

(91) /mi sava achèt dè pen/ (« je vais acheter du pain »).

La forme incomplète /va/ est quant à elle strictement réservée au futur et ne s'emploie jamais pour le mouvement spatial. L'expression du mouvement (valeur cinétique), que celui-ci soit spatial, comme en (91), ou chronologique, comme en (84), requiert donc la syllabe /sa/ (cette question est vue en détail plus loin : voir § 4.3).

Le point commun entre le futur cinétique et le futur non cinétique est le renvoi à l'avenir, mais l'opposition entre les deux structures est une question de point de vue. Dans le premier cas (futur cinétique, (84)), le locuteur considère qu'on est déjà (métaphoriquement) en mouvement vers la réalisation de l'événement, alors que dans le deuxième cas (futur non cinétique, (85)), cette idée est absente. Le futur cinétique est plus fortement lié à la situation repère : en (84), cette situation repère est la situation d'énonciation. Avec le futur non cinétique, une rupture sépare mentalement le moment de l'énonciation et le moment de la réalisation future de l'événement. La conséquence est un effet de proximité chronologique et d'imminence pour le futur cinétique, et de distance, d'éloignement dans le temps plus important pour le futur non cinétique. Le cinétique équivaut à proximal et le non cinétique à distal. Il s'agit de perspective, de manière d'envisager l'événement, et non de distance

objective. Le renvoi à l'avenir relève du repérage déictique (chronologie), mais l'opposition entre cinétique et non cinétique, qui joue au sein de la période à venir, est d'ordre aspectuel.

En outre, le futur non cinétique peut facilement prendre une valeur injonctive, dans un contexte approprié et avec l'intonation qui convient, à condition, bien entendu, que la référence du sujet n'inclue pas le locuteur :

(92) /zòt ø va manjé/ (« vous allez manger ! », « ils vont manger ! »)

Cette phrase peut équivaloir à un ordre. Une telle valeur injonctive est exclue avec le futur cinétique, et la valeur de (93) est nécessairement informative :

(93) /bàнна i sava manj rèstóran/ (« ils vont manger au restaurant »)

L'expression flexionnelle du futur non cinétique

Le créole dispose également d'un autre moyen d'expression, flexionnel cette fois, du renvoi à l'avenir : la forme en /-ra/. Exemple :

(94) /bàнна i manjra pa/ (« ils ne mangeront pas »)

Cette forme avec le marqueur flexionnel /-ra/ est synonyme de la construction non cinétique avec /va/, mais non de la construction cinétique avec /sava/. Le créole possède donc deux expressions concurrentes du futur non cinétique.

Précisons que pour une majorité de locuteurs (mais non tous), la forme en /-ra/ s'utilise négativement, avec en outre la possibilité d'une métathèse avant la négation /pa/ :

(95) /bàнна i manjar pa/ (« ils ne mangeront pas »)

Par ailleurs, inversement, pour le futur non cinétique associé à une négation, la forme en /-ra/ est en général préférée à la construction avec /va/ (voir Chaudenson, 1989 : 28) :

(96) /zòt i wara pa sa si ou mont pa zòt/ (« ils ne le verront pas si tu ne le leur montres pas »)

Cependant, cette remarque ne s'applique pas à ce que nous appelons ici le futur cinétique (voir Corne, 1999 : 82). Ce futur cinétique se combine parfaitement avec la négation :

(97) /mwèn lé sur zòt i sava pa war sa/ (« je suis sûr qu'ils ne vont pas voir ça »)

Analyse formelle

Nous allons à présent proposer notre analyse de la relation entre le plan sémantique et le plan formel. Comparons à nouveau ces deux phrases :

(84) /zòt i sava manj en kari vólay/ (« ils vont manger un cari de volaille »)

(85) /demen zòt ø va manj en kari vólay/ (« demain, ils mangeront un cari de volaille »).

Comme il a été indiqué plus haut, on a ici le même verbe, /(sa)va/, sous deux formes différentes. On observe également la présence de l'indice /i/ avec le futur cinétique en (84) et son absence avec le futur non cinétique en (85). L'explication de l'absence du /i/ avant /va/ en (85) ne peut être d'ordre sémantique, puisque cet indice /i/ se retrouve dans la phrase suivante :

(98) /demen zòt i manjra pa kari vólay/ (« demain ils ne mangeront pas de cari de volaille »)

Or (98), avec l'indice /i/, est l'exacte contrepartie négative de (85), sans l'indice /i/. Que la négation soit présente ou pas importe peu, puisque (99), sans /i/, et (100), avec /i/, sont synonymes :

(99) /zòt ø va èt kontan/ (« ils seront contents », futur non cinétique)

(100) /zòt i sra kontan/ (*id.*)

Pour expliquer la distribution de /i/, nous postulons que le verbe /sava/ se découpe en deux morphèmes séparables : le préfixe /sa/ et le thème verbal /va/. Lorsqu'on exprime le cinétique, spatial ou chronologique, les deux morphèmes sont sélectionnés, et l'indice /i/ est présent :

(101) /bàнна i sava rakont en zistwar/ (« ils vont raconter une histoire »)

Lorsqu'on exprime le futur non cinétique, seul le morphème proprement verbal, /va/, est sélectionné, ce qui bloque la possibilité du /i/, qui ne peut précéder que le verbe entier : voir (85). Notre analyse est résumée dans le tableau ci-dessous :

(T5)

	Sujet	Indice	Cinétisme	Auxiliaire du futur	Verbe	Désinence du futur	Néga-tion
(a)	zòt	i	sa	va	manjé		
(b)	zòt	Ø	Ø	va	manjé		
(c)	zòt	i	Ø	-	manj	ra	pa

En (a), la forme complète, /sava/, est précédée de /i/ ; en (b), l'absence du préfixe /sa/ entraîne l'absence de /i/, dans la position qui le précède ; en (c), il n'y a aucune raison formelle de ne pas avoir /i/. Le marqueur désinentiel /-ra/ est synonyme de /va/, les deux exprimant le futur. On comprend mieux le rôle du morphème /sa/ en (a) : c'est lui qui est chargé d'exprimer le cinétisme. La division du travail est donc la suivante : /sa/ exprime le cinétisme, tandis que /va/ exprime simplement le futur, comme la désinence /-ra/. La forme non marquée du verbe est /sava/, avec les deux morphèmes (préfixe + thème verbal). En cas d'absence de cinétisme, on applique une règle de suppression du préfixe (aphérèse). Nous rappelons ici la règle (R3) (voir § 3.5) :

(R3) Si un verbe est privé de sa partie initiale (aphérèse), l'indice est \emptyset .

Cette règle, indépendamment motivée, explique l'absence de l'indice /i/ en cas d'aphérèse (en (b) ci-dessus).

Dans l'exemple (a) du tableau (T5), on a cinétisme et futurité ; en (b) et (c), on a futurité sans cinétisme. Enfin, lorsque le verbe /sava/ exprime le mouvement spatial, sa valeur est automatiquement cinétique, et requiert le préfixe /sa/. Le cinétisme est donc commun à la valeur spatiale et à l'un des deux types de renvoi au futur.

On a ainsi un système très réglé, tant sur le plan formel que sur le plan notionnel, et nettement distinct du système français.

Conclusion

Nos analyses de la syntaxe de l'indice /i/ et de la morphosyntaxe et sémantique de /(sa)va/ pour l'expression du futur montrent l'originalité de la grammaire créole, comparée à celle du français. En effet, l'indice créole /i/ a pour origine l'indice français /i(1)/, mais sa place dans le système de la grammaire créole est très différente. Loin d'appartenir à un paradigme complet dans un système d'accord (personne et nombre, genre), il est devenu un indice unique signalant, en l'absence de tout accord, l'actualisation du prédicat fini en relation avec un sujet. En outre, les règles qui régissent sa distribution et sa compatibilité ou son incompatibilité avec les verbes « être » (/lé/) et « avoir » (/la, na/) du créole sont particulièrement complexes.

L'expression du futur est tout aussi révélatrice d'une re-grammaticalisation : à partir d'un seul verbe français, « aller », déjà grammaticalisé et transformé en métaphore spatiale de la chronologie, le créole a créé un système morphosyntaxique et sémantique original.

Nos deux études montrent comment et à quel point le créole est devenu *grammaticalement* autonome, tout en exploitant initialement les données discursives fournies par diverses variétés de français.

Références bibliographiques

- CALVET, L.-J., 1993 (3ème édition corrigée, 1998) : *La sociolinguistique*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? » n° 2731.
- CALVET, L.-J., 1999 : *La guerre des langues*, Paris, Hachette.
- CHAUDENSON, R., 1979 : *Les créoles français*, Paris, Nathan.
- CHAUDENSON, R., 1989 : *Créoles et enseignement du français*, Paris, L'Harmattan.
- CHAUDENSON, R., 1995 : *Les créoles*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? », n° 2970.
- CORNE, C., 1999 : *From French to Creole, The development of new vernaculars in the French colonial world*, London, University of Westminster Press.
- CREISSELS, D., 1995 : *Éléments de syntaxe générale*, Paris, Presses universitaires de France.
- HOWE, K., 1990 : *Haitian Creole Newspaper Reader*, Wheaton, Dunwoody Press.
- LAZARD, G., 1994 : *L'actance*, Paris, Presses universitaires de France.
- PINALIE, P. & BERNABÉ, J., 1999 : *Grammaire du créole martiniquais*, Paris, L'Harmattan.
- VALDMAN, A., 1978 : *Le créole : structure, statut et origine*, Paris, Klincksieck.

LE FRANÇAIS LANGUE DE CONTACT EN SUISSE ROMANDE

Marinette Matthey
Université de Neuchâtel

Présentation

Une des entrées thématiques de cette Sixième table ronde du Moufia concerne la description des contacts de langues. Le texte qui suit a deux objectifs. Il s'agit tout d'abord de donner des informations sur le contexte suisse romand. Il s'agit ensuite d'illustrer une approche théorique et méthodologique des phénomènes de contacts. Cette approche tente d'intégrer deux traditions disciplinaires bien représentées en Suisse, celle de la dialectologie et celle de la sociolinguistique. La perspective adoptée ici a notamment guidé les travaux d'une équipe de linguistes des universités de Bâle et de Neuchâtel (dirigée par Georges Lüdi et Bernard Py) dans les années 1980-1990 (Lüdi, Py et collaborateurs 1995, Matthey & De Pietro 1997).

Dans la première partie, on trouvera quelques éléments d'histoire utiles pour comprendre le statut du français aujourd'hui en Suisse romande. La deuxième partie propose une catégorisation des différentes marques régionales du français parlé en Suisse romande, dont certaines sont liées au contact de langues, tant en diachronie qu'en synchronie. La troisième et dernière partie thématise les représentations linguistiques des locuteurs romands, en entrant brièvement en matière sur les questions d'insécurité et d'identité linguistiques.

1. Le français en Suisse romande : un peu d'histoire¹

La Suisse romande fait partie du territoire conquis par les Romains, on y a donc peu à peu délaissé les idiomes celtes au profit du latin. Dès le V^e siècle, les Burgondes, germanophones, s'installent dans la région et adoptent la langue de ses habitants, comme le font la plupart des migrants aujourd'hui.

En se fragmentant et en évoluant en dialectes, les régions galloromanes se scindent d'abord en deux parties (*Oc-Oïl*, VI^e et VII^e siècle), puis, après le VII^e siècle, le domaine d'oïl se

¹ Les informations de ce chapitre sont principalement tirées de Knecht (1985).

fragmente à son tour. La partie sud-est connaît une évolution différente du reste du domaine d'oïl². On la désigne par le nom de zone *francoprovençale*.

La plus grande partie de la Suisse romande, la vallée d'Aoste et la Savoie, jusqu'à Lyon, font partie de ce domaine du francoprovençal. Si les dialectes sont parlés dans la vie quotidienne jusqu'au XVII^e-XVIII^e siècle, très tôt (dès le XIII^e), le français commence à remplacer le latin dans la langue écrite. Au Moyen Age, on pense que les quelques privilégiés lettrés devaient déjà parler le français de cette époque. Jusqu'au XVII^e, on parle donc le dialecte francoprovençal et on écrit le français. Cet idiome fait l'objet de pratiques réflexives et codificatrices, qui engendrent une conscience normative structurant les pratiques d'écriture. Cette réflexion méta- ou épilinguistique ne s'exerce pas sur la langue vernaculaire de tous les jours et le francoprovençal ne fera jamais l'objet d'un processus de grammatisation. Il n'y aura jamais de langue écrite francoprovençale supralocale, ni de littérature, ni de sentiment communautaire lié à une identité francoprovençale.

Aujourd'hui, un dialecte francoprovençal peut encore s'entendre dans les alpes valaisannes, notamment dans la commune d'Evolène du Val d'Hérens. Ce parler, appelé sans nuance péjorative aucune³, « patois d'Evolène » par ses locuteurs, est transmis par les parents à leurs enfants dans le cadre des échanges de la vie quotidienne. Un certain nombre d'enfants sont ainsi bilingues patois-français à leur entrée à l'école (Maître & Matthey, sous presse et à paraître). Ailleurs, les dialectes font encore partie du patrimoine culturel des cantons catholiques de Fribourg et du Jura, mais ils ne sont plus utilisés dans la vie quotidienne. Ils ont complètement disparu des cantons protestants.

Le français régional de Suisse romande conserve des traces de ces vernaculaires francoprovençaux ; elles constituent une première catégorie d'observables, identifiables en diachronie, du contact des langues. Les locuteurs d'aujourd'hui n'ont guère conscience d'utiliser des emprunts anciens aux dialectes locaux. En revanche, le contact avec l'allemand et les dialectes alémaniques, observable en diachronie comme en synchronie, est souvent clairement ressenti dans la conscience linguistique des locuteurs. La Suisse romande est en effet une région marquée par une frontière linguistique avec des régions germanophones, notamment dans les villes de Bienne, Fribourg, Sierre ... D'une manière générale, la migration interne assez importante fait que de nombreuses « variantes de contact » français-allemand (ou français dialecte alémanique) ont pu se développer⁴.

Le chapitre suivant propose une vision synthétique des marques du français de Suisse romande.

2. Caractéristiques du français parlé en Suisse romande

Les particularités du français parlé en Suisse romande sont avant tout d'ordre phonétique, phonologique, prosodique et lexical. Mais il serait faux de penser que la variété de français parlée sur le territoire de la Suisse romande est homogène. Très systématiquement, si un trait se rencontre sur tout le territoire romand, il se rencontrera aussi dans la France voisine (Knecht 1979). A l'inverse, nombre d'expressions ne sont connues que très localement.

² Le francoprovençal est ainsi une zone archaïque du domaine d'oïl. Sa principale caractéristique est que, au VIII^e siècle, les [a] accentués en syllabe ouverte se conservent, alors qu'ils passent à [e] dans le reste du domaine d'oïl (lat. PRATU > fr. *pré* / fp. *pra* ; lat. PORTARE > fr. *porter* / fp. *portar*) (Knecht, 1985 : 129).

³ Le terme *patois* est généralement proscrit de l'usage chez les linguistes français en raison de ses connotations péjoratives. Comme le terme est utilisé par les dialectophones eux-mêmes pour désigner leur propre parler, je le reprends, en soulignant que ce terme conjugue, en Suisse romande, des connotations affectives et identitaires positives.

⁴ A propos des aspects linguistiques de la migration interne, cf. Lüdi, Py et collaborateurs (1995).

Des différences d'accents sont généralement perçues par les locuteurs romands : il y a un accent valaisan, fribourgeois, neuchâtelois, vaudois, etc. Les locuteurs d'une région donnée arriveront même à faire des distinctions au sein de cette région. Ainsi, l'accent vaudois de la vallée des Ormonds dans le massif des Diablerets (Préalpes vaudoises) présente des caractéristiques reconnaissables qui le distinguent de l'accent du « Gros de Vaud » situé sur la Plateau suisse... Paradoxalement, l'accent suisse, facilement identifiable pour des Français, n'est pas accepté comme tel par les Romands ! Si cet accent est bel et bien reconnaissable, c'est par sa forme stéréotypée mobilisée dans la publicité ou dans les films (stéréotype souvent véhiculé par la figure emblématique du douanier). Knecht & Rubattel mettent toutefois en évidence un trait commun à tous les accents romands, celui de la résistance à l'oxytonie (accentuation sur la dernière syllabe). Cette particularité peut vraisemblablement être attribuée au substrat francoprovençal :

« On sait en effet que le francoprovençal se distingue des parlers d'oïl surtout par la paroxytonie. Cette résistance se manifeste par l'exploitation de tous les moyens stylistiques permettant en français standard l'accentuation d'une autre syllabe que la dernière. L'accent dit "d'insistance" notamment (...) est extrêmement fréquent et généralement dépourvu de la valeur stylistique qu'il a en français standard. » (Knecht & Rubattel, 1984 : 142).

Cette caractéristique est vraisemblablement à la base du stéréotype de l'accent suisse, tout comme l'absence présumée du style *allegro*, selon l'expression plaisante de Knecht & Rubattel. Aucune étude scientifique n'a cependant jamais été menée de manière systématique sur cette question et les linguistes romands s'appuient souvent sur leur intuition pour mentionner cette caractéristique.

Quelques variantes remarquables du français parlé en Suisse romande sont rangées dans le tableau ci-après en fonction de leur niveau d'analyse linguistique et de leur origine⁵.

Dans la tradition de la dialectologie romande, on distingue généralement quatre sources de variation par rapport au français standard : les archaïsmes du français (la Suisse romande est linguistiquement conservatrice à l'instar de toutes les régions francophones périphériques), les traces du contact avec les dialectes (l'héritage des *patois*), les traces du contact avec l'allemand ou le suisse alémanique (germanismes) et enfin les statalismes (*i. e.* les expressions liées à l'organisation étatique).

Tableau 1 : Un classement des marques régionales du français de Suisse romande

	dialectalisme	archaïsme	germanisme	statalisme
prosodie	<i>résistance à l'oxytonie</i>			
phonétique et phonologie	La Tchaux modzon neidjoter	ami/amie brin/brun	[bRunR] [ʃumakR]	
morpho-syntaxe	j'ai personne vu tu veux tomber <i>suffixe -ée</i>	aider à qqn	il va déjà venir on attend sur lui	
lexique	s'encoubler menée fourre	septante diner (midi) les livrets	sonderfall schubladiser poutser	votation cantons Heimatschutz

⁵ Il serait intéressant d'intégrer le niveau d'analyse pragmatique, mais les données manquent à ce propos.

Commentaire

Au niveau prosodique, nous l'avons vu, le substrat francoprovençal imprime encore ses règles d'accentuation qui semblent l'emporter sur les règles du français.

Tout d'abord des dialectalismes dans les affriquées [ts, dz, tʃ, dʒ], empruntées au patois (La Tchaux : La Chaux-de-Fonds ; modzon : génisse ; neidgeoter : neigeoter (comme pleuvoter)). La conscience linguistique des locuteurs actuels perçoit bien quelque chose d'allogène dans ces phonèmes. On trouve ainsi sous la plume d'un journaliste d'un quotidien romand la graphie segmentée T'chaux, qui montre bien que [tʃ] n'est plus perçu comme un seul phonème alternant avec d'autres dans des paires minimales [tʃo, so, do, mo, bo, po, zo ...], mais qu'il est décomposé selon les règles du système phonologique du français, le [t] devenant une sorte d'électron libre phonétique (au statut peu clair, au demeurant), placé devant Chaux.

La situation périphérique de la Suisse romande fait que le français régional garde des oppositions disparues en français standard. Ainsi en va-t-il de l'opposition de longueur de la voyelle finale entre le masculin ami et le féminin amie [ami / ami:], neutralisée dans beaucoup de français parlés en France. Enfin, dans les régions rurales, la prononciation des noms de famille d'origine alémanique peut encore s'approcher de la forme orale germanique en accentuant la première syllabe, alors que la prononciation urbaine est de plus en plus francisée par l'adoption des règles d'oralisation du français écrit avec l'accentuation sur la dernière syllabe (par exemple : Brunner prononciation vieillie proche de la forme dialectale alémanique [bRunR] à laquelle se substitue la forme francisée [bRunɛR]).

Au niveau morphosyntaxique, on retrouve la trace des dialectes, mais aussi des états de langue antérieurs et des germanismes. La position de personne dans « j'ai personne vu », tout comme l'utilisation du verbe vouloir comme marque du futur proche sont des calques syntaxiques des dialectes francoprovençaux (mais on retrouve l'utilisation de vouloir pour exprimer le futur dans de nombreuses langues, cet usage n'est donc pas propre au français de Suisse romande, il est également attesté en Belgique, en Alsace, en Aquitaine, dans le Poitou-Charente, etc.⁶). La construction aider à quelauun (Lüdi 1981) était courante en français classique, elle s'est conservée en Suisse romande. Enfin on s'accorde généralement à reconnaître des germanismes dans attendre sur quelqu'un (all. auf jemanden warten) ou il va déjà bien venir (i.e. « ne t'en fais pas, il va venir », all. Er wird schon kommen) (Knecht, 1985 : 162).

L'utilisation du procédé de dérivation verbale en -ée est le seul mouvement créatif du français régional : de nombreux verbes d'action sont candidats à ce traitement. Tomber > tombée (« une tombée de lait », i. e. un petit peu de lait) ; gueuler > gueulée ; engueuler > engueulée ; beugler > beuglée ; brailler > braillée ; étouffer > étouffée (« une étreinte ») ; grimper > grimpée, etc. Ce procédé est également un héritage des dialectes francoprovençaux⁷. Son sens se spécialise en français régional dans l'idée d'intensité (Voillat 1971). Le potentiel métaphorique des dénominations de l'ivresse est particulièrement bien servi par cette dérivation (assommée, biturée, beurrée, chiée, éreintée, estomaquée, maillée, nuquée, tuée ...).

C'est dans le lexique qu'il est le plus facile de trouver des marques régionales. Voici quelques commentaires à propos des mots exemplifiés dans le tableau ci-dessus⁸ :

⁶ *Dictionnaire suisse romand*, Éditions Zoé, 1997.

⁷ La voyelle finale [e] tend vers une semi-fermeture en [j], notamment dans le canton de Vaud.

⁸ Toutes les informations sont tirées du *Dictionnaire suisse romand*, à l'exception des mots *schubladiser* et *Heimatschutz*, qui n'y figurent pas.

- *s'encoubler* est un emprunt au patois inkòblyâ « entraver » qui signifie trébucher, se prendre les pieds dans quelque chose. Le terme est également connu dans les français régionaux des zones limitrophes de la Suisse romande ;

- *une menée* « amas de neige soufflée par le vent » est aussi attesté dans les parlers dialectaux de Belfort, du Doubs et du Jura et le terme est connu également dans la Côte d'Or et en Franche-Comté ;

- *une fourre* « taie ; housse de couette, de matelas » est aussi attesté en Haute-Savoie et dans le Doubs ;

- *septante* se maintient également en Belgique, au Zaïre et au Rwanda. En France, le mot commence à céder la place à soixante-dix dès le XV^e siècle ;

- *diner* « repas de midi » se maintient aussi dans plusieurs régions des continents européen, américain et africain où l'on parle français. Le sens de repas du soir est une innovation parisienne du début du XIX^e ;

- *livrets* « tables de multiplication » est attesté en français depuis 1538 mais déjà signalé comme ancien par le Littré en 1867 ;

- *Sonderfall* renvoie à *Sonderfall Schweiz*, littéralement « le cas spécial de la Suisse » et s'emploie souvent avec une nuance d'ironie pour évoquer sa singularité revendiquée. *Alleingang* (« la voie solitaire ») et *Neinsager* (« ceux qui disent non ») vont dans le même sens ;

- *schublader* est une création récente calquée sur le néologisme alémanique *schubladerisieren*, littéralement « tiroiriser », mettre dans un tiroir. Le terme s'emploie pour parler des dossiers qui se retrouvent enterrés, pour une raison ou pour une autre, dans les tiroirs de l'administration fédérale ;

- *votation*, en allemand *Abstimmung*, en italien *votazione*, en romanche⁹ *votaziun* est l'opération par laquelle les citoyens et les citoyennes sont appelés à exprimer leur suffrage lors des consultations populaires (élections, initiatives et référendums) ;

- *canton*, *Kanton* en allemand, *cantone* en italien, *chantun* [tʃantun] en romanche désigne les États qui constituent la Confédération helvétique. Il donne lieu en français à de nombreux dérivés *cantonal*, *cantonaliser*, *cantonalisation*, *cantonalisme*, *intercantonal*... ;

- *heimatschutz* a une traduction française « Ligue suisse pour la protection du patrimoine », mais la brièveté de la formule allemande fait qu'elle est souvent utilisée à l'oral en français (« on a obtenu une subvention du heimatschutz »).

Comme on le voit, beaucoup des termes régionaux de Suisse romande se retrouvent en France voisine, voire dans des régions françaises non limitrophes. L'histoire linguistique de la Suisse romande se décline ainsi selon les mêmes caractéristiques que celle des régions françaises périphériques et de la Belgique. Les traces du contact avec l'allemand sont évidemment plus nombreuses qu'en France voisine, mais elles s'observent aussi en Alsace et elles sont beaucoup moins présentes que les traces de l'anglais dans le français du Québec, par exemple. Il serait d'ailleurs inquiétant que ces traces n'existent pas, car cela signifierait que les contacts entre les deux côtés de la frontière linguistique sont inexistantes. Mais ce contact avec l'allemand est vécu comme beaucoup plus important qu'il ne l'est en réalité, et il est ressenti comme une menace pour l'intégrité de la langue française dans les représentations de beaucoup de Romands. Cette menace fantasmagique détermine en grande partie leur conscience normative et leur insécurité linguistique.

⁹ Le romanche est la quatrième langue nationale de la Suisse (les trois autres étant respectivement l'allemand, le français et l'italien).

3. Les représentations linguistiques en Suisse romande

Les Suisses romands sont bien sûr conscients d'utiliser parfois des expressions régionales et leur attitude face à ces usages n'est pas uniforme, comme nous l'avons montré dans une enquête réalisée à la fin des années quatre-vingt¹⁰. Nous avons soumis une liste d'expressions diverses à des locuteurs francophones d'âge différents, à Neuchâtel (région romande) et à Bâle (région alémanique), en leur demandant de porter tout d'abord un jugement d'attestation de cette expression en Suisse et ailleurs, puis un jugement d'acceptabilité en situation formelle d'une part, informelle de l'autre. Ces jugements devaient être exprimés dans les deux cas en utilisant une échelle de 1 à 7. La liste à évaluer comportait différentes expressions régionales et standard. Parmi les premières, nous proposons des dialectalismes, des archaïsmes, des germanismes et des anglicismes. Dans le cas où l'expression était jugée non conforme à la norme, les personnes sollicitées devaient donner la ou les raisons de leur jugement en utilisant une liste de critères fournis par nos soins (manière trop régionale de parler, manière de parler trop relâchée, influence de l'allemand, influence de l'anglais, etc.).

Parmi les résultats les plus significatifs, il a été frappant de constater que les jugements d'acceptabilité les plus favorables, en situation formelle et informelle, ont été prononcés au sujet d'un item régional, le fameux *septante*. De même, un anglicisme, certes bien intégré en français (*weekend*), est très favorablement évalué, mieux même que certaines expressions tout à fait standard. Les expressions entraînant les taux d'acceptabilité les plus bas sont les tournures ressenties comme des entorses à la norme grammaticale du français standard apprise à l'école. Ainsi *il veut pleuvoir* ou *on n'a personne vu* – qui sollicitent la conscience normative morphosyntaxique – sont des expressions très sévèrement jugées.

La condamnation de l'emprunt non intégré dans la langue est également sans appel. Un terme comme *Spielgruppe* (« atelier de jeux pour enfants »), qui est un terme courant parmi les migrants romands en Suisse alémanique, n'est pas connu à Neuchâtel, d'où son rejet massif. Nous avons interprété ce résultat comme l'indice d'une conscience linguistique fortement monolingue et très méfiante vis-à-vis de tout ce qui vient de l'allemand. Même un emprunt généralisé extrêmement usuel et standard comme *benzine* (pour essence) est moins bien accepté qu'un régionalisme familier comme *cramine* ou *fricasse* (« grand froid »).

3.1. La phobie des germanismes

Un des résultats les plus intéressants de notre étude est la mise en évidence d'une certaine phobie du germanisme chez les locuteurs romands. En effet, il suffit qu'un terme soit senti comme influencé par l'allemand pour que son acceptabilité diminue ! On le voit dans le tableau ci-dessous pour un échantillon de la population neuchâteloise et un échantillon de la population romande émigrée à Bâle :

Tableau 2 : Acceptabilité des items selon leur origine attribuée par les locuteurs

expression	+ germ.	- germ.	+ germ.	- germ.
	BS	BS	NE	NE
Il veut pleuvoir	2	2,8	2,4	2,8
Elle lui aide	2,6	3,5	2	4,6
On n'a personne vu	2,2	3,7	2,8	3,5

Si les locuteurs ont attribué l'incorrection de l'expression à l'influence de l'allemand, la moyenne des jugements d'acceptabilité (sur une échelle de 1 à 7) diminue fortement et de manière systématique. C'est particulièrement frappant pour l'expression *Elle lui aide* dans

¹⁰ De Pietro & Matthey (1993). Cette enquête a été menée dans le cadre du programme national de recherche « Identité nationale et pluralisme culturel » (PNR 21), cf. Lüdi, Py et collaborateurs (1995).

l'échantillon de la population neuchâteloise. Sans l'attribution « germanisme », l'item est certes jugé incorrect, mais la moyenne des jugements d'acceptabilité tombe de 4,6 à 2 lorsque les locuteurs attribuent l'origine de cette construction non standard au calque de l'allemand *helfen* + *datif* (cas oblique). On remarque également que les moyennes d'acceptabilité ne sont pas très différentes entre les Romands installés à Neuchâtel et ceux de Bâle. L'environnement linguistique alémanique ne semble pas modifier la conscience normative de ces « migrants internes ».

La phobie du germanisme entraîne les puristes romands à en voir partout : toute expression ressentie comme déviante sera facilement taxée de « germanisme », même si ce n'est pas le cas.

On trouve la trace de cette menace fantasmagique dans les médias. En voici un exemple dont la rhétorique, élaborée sur le vocabulaire de la chasse, est particulièrement éloquente :

« Débusquer les germanismes sous toutes leurs formes, dans le Jura mais aussi en Suisse romande, tel était le thème d'un concours inédit lancé en octobre dernier à Delémont. Une battue organisée par la section Delémont-Moutier du Mouvement romand. Le tableau de chasse, présenté hier soir dans la capitale jurassienne, est éloquent. Plus de cinq cents exemples de germanismes sont parvenus aux organisateurs, au terme d'une chasse de deux mois et demi. » (Le Matin, 14.3.1987).

Même si les relations entre les communautés romandes et alémaniques ne sont pas ouvertement conflictuelles, on voit dans l'extrait de presse ci-dessous qu'elles ne sont pas à l'abri des tensions identitaires pour autant :

« Dans un communiqué de la section jurassienne du Mouvement romand, une nouvelle offensive de la germanisation menaçant la Suisse française est dénoncée. En effet, les fédérations des coopératives agricoles, emmenées par la Suisse alémanique, sont prêtes à convertir leur nom en « Landi ». Sous prétexte qu'une appellation commune favoriserait la commercialisation des produits agricoles, on nous propose d'accoler le vocable allemand de « Landi » à la raison sociale des coopératives. On aurait alors, uniformément dans toute la Suisse, des « landi » qui gommeraient les spécificités et les spécialités locales. Ce nouveau bulldozer linguistique anéantirait l'identité des régions romandes et tessinoises (...). » (L'Impartial, date inconnue).

La peur de la contamination du français par l'allemand est si réelle qu'elle s'est lexicalisée dans la dénomination « français fédéral », dont voici la définition tirée du *Dictionnaire suisse romand* :

« Français germanisé (ou simplement fautif) des textes produits par l'administration centrale, ainsi que par les entreprises et agences de publicité dont le siège social est situé en Suisse alémanique ; par extension français germanisé ou fautif pratiqué par les Suisses alémaniques (et, éventuellement, par les Suisses romands). »

Les représentations mises en discours dans ces différents extraits révèlent un certain fantasme de pureté de la langue, qui apparaît comme un idéal devant être visé mais qui reste désespérément hors d'atteinte en raison de l'aliénation sournoise que le voisinage de l'allemand ferait subir au français. Les dires de ce jeune juriste romand installé depuis quelques années à Bâle vont dans ce sens :

« J'ai un côté un peu puriste, mais, encore une fois, parce que je crois qu'il y a un danger, comme Suisse romand on emploie déjà tellement de germanismes sans s'en rendre compte. » (Lüdi, Py et al., 1995 : 129).

Il y a donc un certain contraste entre une culture de communication plurilingue bien réelle (les situations de communication exolingues sont relativement fréquentes dans toute la Suisse), et, du côté francophone, des représentations qui restent majoritairement marquées au sceau de l'idéologie monolingue que semblent véhiculer la langue et la culture française.

Ainsi, cette pragmatique plurilingue est non reconnue en tant que telle, en tout cas non valorisée. Cette situation provoque un sentiment d'insécurité linguistique dû à la stigmatisation des variantes régionales, surtout lorsque celles-ci ont une origine allogène ou sont perçues comme telles. Mais tout stigmaté est susceptible d'être retourné à son profit par la communauté qui en est victime. Ainsi, peu rassurés sur leur compétence en français pourtant langue maternelle, il me semble que les Suisses romands ont tendance à se méfier de l'art du verbe, perçu comme une caractéristique un peu trop française... L'anecdote suivante est révélatrice de ce sentiment mitigé envers les « beaux parleurs ». Lors d'une émission télévisée interactive consacrée au 700^e anniversaire de la Confédération¹¹, un débat réunit plusieurs participants, dont un sociologue. Lors des échanges, ce dernier est plus véhément que les autres : il prend souvent la parole, n'hésite pas à couper ses interlocuteurs, à parler en même temps qu'eux. Ces derniers, une femme et trois hommes, interviennent plus posément, sans mouvement corporel marqué, leur temps de parole est généralement plus bref. A la fin de l'émission, le journaliste chargé de résumer les questions des téléspectateurs fait part de plusieurs commentaires qui vont dans le même sens : « mais qui est donc ce monsieur qui ne parle pas comme les autres. Est-il français ? » demandent un certain nombre de téléspectateurs que l'on sent un brin agacés par le sociologue volubile... Le journaliste esquisse un sourire amusé, l'intéressé se dit flatté et on en déduit donc qu'il est suisse mais heureux d'être pris pour un Français !

Mais la « Swiss pride » existe, elle s'exprime par exemple dans cette remarque d'un journaliste de la radio, qui s'indigne qu'un reportage produit et réalisé en Suisse romande comporte des soixante-dix et des quatre-vingt-dix plutôt que des septante et des nonante... « Ce n'est pas normal » fait-il remarquer. « C'est pour l'exportation » lui répond son confrère, un peu gêné.

Les locuteurs romands entretiennent donc avec leur langue un rapport ambigu qui repose sur un double mouvement de distanciation identitaire. Il faut à la fois marquer son entière appartenance à la communauté francophone par le rejet anxieux des germanismes et se démarquer de la francité en cherchant à valoriser une identité romande, voire suisse.

4. Pour terminer

Il y a plusieurs manières d'aborder la description des contacts de langues au sein d'une communauté. La perspective adoptée dans les lignes qui précèdent me semble être caractérisée par deux points.

Premièrement, il est important d'avoir recours à l'histoire, à la diachronie, pour décrire une variété de langue à un moment donné. Les travaux de dialectologie menés par les linguistes romands constituent un domaine de connaissances que les sociolinguistes du français régional actuel ne peuvent ignorer.

Deuxièmement, l'étude du point de vue des locuteurs sur leurs pratiques linguistiques quotidiennes – *i.e.* l'étude de leurs *représentations* – est indispensable dans toute démarche sociolinguistique qui vise à élaborer des « constructions au deuxième degré » (Schutz 1987), c'est-à-dire des objets de pensée scientifique *fondés* sur des objets de la « pensée courante ». L'étude de ces objets de la pensée courante que sont les représentations linguistiques a tout à gagner d'une multiplication des « angles d'attaque ». Les données présentées ici ont été soit sollicitées par questionnaire, soit identifiées au sein du discours (entretiens de recherche ou parole médiatique). L'utilisation conjointe de ces deux méthodes produit un faisceau d'indices qui aident à mieux cerner le contenu des représentations et le rôle qu'elles jouent dans l'identité linguistique des locuteurs.

¹¹ Emission *Table ouverte*, Télévision suisse romande, juin 1991.

Bibliographie

- DE PIETRO, Fr., MATTHEY, M., 1993, « Entre insécurité et identité linguistique : le cas du français à Neuchâtel (Suisse) », dans FRANCARD, M. (Ed.) *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, Louvain-la-Neuve, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, 19/3, Vol. I, pp. 121-136.
- KNECHT, P., 1979, « Le français en Suisse romande : aspects linguistiques et sociolinguistiques », dans VALDMAN, A. (Ed.) *Le français hors de France*, Paris, Honoré Champion, pp. 249-258.
- KNECHT, P., RUBATTEL, Ch., 1984, « A propos de la dimension sociolinguistique en Suisse romande », dans *Le français moderne*, n° 52, pp. 138-150.
- KNECHT, P., 1985, « La Suisse romande », dans SCHLÄPFER, R. (Ed.), *La Suisse aux quatre langues*, Genève, Zoé, pp. 127-169.
- LÜDI, G., 1981, « Sémantique, syntaxe et forme casuelle. Remarques sur la construction *aider à qn* en français romand », dans *Vox Romanica*, n° 40, pp. 85-97.
- LUDI, G., PY, B., DE PIETRO, J.-Fr., FRANCESCHINI, R., MATTHEY, M., OESCH-SERRA, C., QUIROGA, Ch., 1995, *Changement de langage et langage du changement. Aspects linguistiques de la migration interne en Suisse*, Lausanne, L'Age d'Homme.
- MAITRE, R., MATTHEY, M., sous presse, « Le patois d'Evolène, dernier dialecte francoprovençal parlé et transmis en Suisse ». *Actes du colloque « Des langues collatérales. Problèmes linguistiques, sociolinguistiques et glottopolitiques de la proximité linguistique »*, Amiens, 21-24 novembre 2001.
- MAITRE, R., MATTHEY, M., à paraître, « Le patois d'Evolène aujourd'hui... et demain? » *Actes du Colloque « L'Écologie des langues »*, Institut de Memramcook, Université de Moncton, 21, 22 et 23 août 2002.
- MATTHEY, M., DE PIETRO, J.-Fr., 1997, « La société plurilingue : utopie souhaitable ou domination acceptée? », dans BOYER, H. (Ed.) *Plurilinguisme : « contact » ou « conflit » de langues ?*, Paris, L'Harmattan, pp. 133-190.
- SCHLÄPFER, R. (Ed), 1985, *La Suisse aux quatre langues*, Genève, Zoé.
- SCHUTZ, A., 1987, *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- VOILLAT, F., 1971, « Aspects du français régional actuel », dans Marzys, Z. (Ed.) *Actes du colloque de dialectologie francoprovençale*, Neuchâtel, Genève, Droz, pp. 216-241.

REGARDS SUR L'EVOLUTION DES *MELANGES CODIQUES* A LA REUNION : L'AVENEMENT DE L'*INTERLECTE* ?

Gudrun Ledegen

L.C.F.- U.M.R. 8143 du C.N.R.S. – Université de la Réunion

Introduction

A la Réunion, où le français côtoie le créole, on atteste – comme dans toute zone de langues en contact – de multiples formes mélangées. Partant d'une comparaison entre des corpus, actuels et datant de 25 ans, qui présentent des formes créoles et françaises mélangées, je propose d'étudier les phénomènes d'*alternance codique*, de *calque*, d'*emprunt*, de *variation acrolectale*, *basilectale* et *mésolocale*, et enfin d'*interlecte*. Plus particulièrement pour les domaines de la morphologie et de la syntaxe, je tenterai de cerner l'évolution – à 25 ans d'intervalle – des *mélanges codiques*, guidée par l'hypothèse de travail d'un possible avènement du phénomène de l'*interlecte*.

Après une rapide présentation des corpus oraux exploités et du cadre théorique, j'aborderai deux points majeurs : dans un premier temps, je présenterai des exemples de mélanges dont l'analyse semble *a priori* claire ; cette comparaison des différents types de mélanges révèle des différences dans les deux ensembles de corpus. Dans un second temps, j'aborderai les formes de mélanges qui résistent à l'analyse et pour lesquelles je me suis orientée vers la notion d'*interlecte*.

Présentation des corpus oraux

Les différents corpus que j'ai exploités pour cette analyse contiennent un ensemble de corpus actuels :

a) un premier corpus est constitué de la maîtrise de Mme Souprayen-Cavéry sur les productions mélangées dans une émission interactive intitulée *Droit de parole* sur Radio Freedom : il contient 8 conversations ;

b) une interview au Port avec un groupe de basketteurs de rue, établie par une étudiante en Licence d'Information et de Communication

c) des corpus divers établis par des étudiants en Licence et Maîtrise de Lettres Modernes.

Parmi les corpus anciens, j'ai exploité :

a) 3 interviews menées par Mme Gueunier en 1978 à la Plaine des Grègues, avec Mme R., et

b) 2 interviews menées par M. Barat – pour l'établissement de l'*Atlas Linguistique de la Réunion* – avec cette même personne à la Plaine des Grègues.

Je voudrais souligner ici le fait que les corpus recueillis par N. Gueunier – qui ont souvent été présentés comme peu exploitables à cause de la « communication exolingue » –, ne présentent aucune différence majeure avec ceux de C. Barat, pour les moments où Mme R. est mise en confiance et lancée dans ses récits ou explications ; les entretiens avec N. Gueunier contiennent certes plus de moments où Mme R. tente de parler en français (surtout en début d'intervention), mais quand elle est lancée dans un exposé qui dure par exemple près de 7 minutes, il n'y a pas de différences notables. Ainsi, on trouve dans les deux corpus des moments de non-surveillance et de productions dans la variété habituelle de Mme R. (qui est plutôt acrolectale), mais aussi des moments d'*insécurité linguistique* forte et d'auto-surveillance où Mme R. tente de s'approcher du français dans ses productions.

Cadre théorique

Le cadre théorique dans lequel je m'inscris pour l'emploi des termes d'emprunt, d'alternance codique et de calque *est le suivant* :

- l'emprunt *est employé ici pour désigner* « un élément d'une langue intégré au système linguistique d'une autre langue ». Les emprunts à une langue épousent donc le système (morphologique, syntaxique, et, selon les cas, phonologique) de l'autre langue (Poplack, 1988 ; Hamers & Blanc, 1983) : Er hat das *gefixt* ('il l'a arrangé') (Gumperz, 1989 : 65).

- le *calque* désigne « une construction transposée d'une langue à l'autre », par ex. *tomber en amour* au Québec, de l'anglais 'fall in love' ; ou *lire entre les règles* (pour *lire entre les lignes*), du néerlandais 'tussen de regels lezen') produit par un néerlandophone (Hamers & Blanc, 1983).

- l'alternance codique *est entendu ici comme* « la juxtaposition, à l'intérieur d'un même échange verbal, de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents » (Gumperz, 1989). Elle peut être *intraphrastique* (à l'intérieur d'une même phrase)¹², (*inter-*)*phrastique* (une alternance de langues au niveau d'unités plus longues, de phrases ou de fragments de discours) ou *extraphrastique* (lorsque les segments alternés sont des expressions idiomatiques, des proverbes).

Les mélanges de langue attestés dans les deux corpus

Alternances codiques

En ce qui concerne les *alternances codiques* en général, il s'avère que les deux ensembles de corpus en contiennent.

¹² Pour l'*alternance codique intra-phrastique*, je ne considérerai ici que l'alternance « fluide », dite encore « véritable », et non l'alternance « spécialisée » ou « balisée » (« flagged ») pour laquelle le débit de parole est interrompu à la frontière de l'alternance (Poplack, 1988). De plus, je me réfère ici à la distinction énoncée par S. Poplack (1988) entre *alternance intraphrastique* et *emprunt*, suivant la contrainte de l'équivalence : « l'alternance peut se produire librement entre deux éléments quelconques d'une phrase, pourvu qu'ils soient ordonnés de la même façon selon les règles de leurs grammaires respectives ».

Alternance intraphrastique (corpus actuel)

APV : pour expliquer bien / l'endroit *ousa ou lé¹³* ('où vous êtes') (Souprayen-Cavéry, 2000 : 61).

Alternance intraphrastique (corpus ancien)

Mme R. : tout mon chagrin c'est ça aujourd'hui c'est de dire que *kan mi voi tou lé zot i apran* ('quand je vois tous les autres qui apprennent') (Corpus Gueunier, 1978).

Alternance interphrastique (corpus actuel)

- APV : *ben sa dan disan lé pouri: alor: /* ('ben ça dans dix ans c'est pourri alors')

Auditrice : *ah oui: / parske sé euh: / sé euh: / koman: / pl- / pla- / pla:tre // (lé) dans la chanm de mes enfants: / é: i manj a fur mezur: / lé pouri quoi: // l'antrinn: euh: / lé: lé délabré quoi: / l'antrinn: chapé: an morso: / ('ah oui / parce que c'est euh / c'est euh / comment / pl- / pla- / plâtre // (c'est) dans la chambre de mes enfants / et ça mange au fur et à mesure / c'est pourri quoi / c'est en train de euh / c'est c'est délabré quoi / c'est en train de tomber en morceaux')*

APV : *ben madame quatre / vous me dites euh: quatre-vingt-onze: /*

Auditrice : *oui // (mariv) en quatre-vingt-onze ('je suis arrivée')*

APV : *y a encore: la garantie décennale: là: ! /* (Souprayen-Cavéry, 2000 : 73)

- Enquêtrice : *mais di amoin un ti ku va /// euh comment tu t'es lancé toi dans le basket* (Corpus « basket de rue »)

Alternance interphrastique (corpus ancien)

Mme R. : *ben lé pa telman sa [...]* c'est ça / le mot tambouille c'est ça / un mauvais dîner (rires) ('ben c'est pas tellement ça') (Corpus Barat, 1978)

Alternance extraphrastique (corpus actuel)

Le corpus actuel présente des 'mots-stop' créoles dans un discours français :

Basketteur : *ben / les passes tout ça ou voi / au lieu de faire une passe droite ben / on fait une passe heu / [...] un petit peu aveugle / sans regarder l'adversaire tout ça des passes ou voi / contract* (Corpus « basket de rue »)

Alternance extraphrastique (corpus ancien)

Dans le corpus ancien, des éléments modalisateurs ou des expressions idiomatiques français apparaissent dans un discours créole :

Mme R. : *même pour lé grand moun aussi / si vous voulez ou retiré une partie / le maï un petit peu plus gros pour manger le midi* ('même plus les adultes aussi / si vous voulez vous retiriez une partie / le maïs un petit peu plus gros ...') (Corpus Barat)

Mme R. : *par egzant mé tonton mé matant é tou sa é je ne sais qui i voiyé mi sorté tou seul i revené reprimandé a maman* ('par exemple mes oncles et mes tantes et tout ça et je ne sais qui qui voyaient que je sortais toute seule ils venaient réprimander maman') (Corpus Gueunier)

Calques et emprunts

En revanche, les calques et les emprunts se révèlent avant tout dans les corpus actuels : ainsi, « *na in pë de tan mi atann: la baie vitrée: et: mi voi pa vnir* » (Souprayen-Cavéry, 2000 : 76), peut être considéré comme un calque du français « je ne [le (le commercial)/la (la baie vitrée)] vois pas venir ». En effet, le pronom complément *le* chute fréquemment en français ordinaire, et en créole on emploierait les tournures : *mi voi pa mèm, mi voi pa li, ou i ariv pa mèm*.

¹³ Les conventions de transcription employées dans les citations sont les suivantes : pour les passages en créole, je me suis basée sur la graphie proposée dans le *Dictionnaire kréol réunionné/français* d'A. Armand (1987) ; le signe « / » désigne une courte pause et « /// » une pause plus longue ; enfin « xxx » désigne un mot ou une suite de mots incompréhensibles.

L'exemple suivant contient un emprunt au français pour le groupe nominal 'une lettre de préavis' : « *fé in lèt euh: comme quoi donn* une lettre de préavis: ». Signalons que ce même corpus contient en effet aussi l'expression créole « in lèt préavis ». On peut considérer aussi comme des emprunts « la baie vitrée » employé dans l'exemple précédent, ou encore l'expression « réunion de parents » dans un discours en créole.

Tandis que les premiers cas d'alternance codique et de calque ne posaient pas trop de problème en termes d'analyse, le dernier type de mélange, l'emprunt, touche à un point sensible : de fait, la tentative de positionnement des frontières entre les deux langues en contact, de séparation des parties de discours en français et en créole, atteint ici quelque peu ses limites. Sachant que la langue créole ne dispose pas d'expressions pour désigner ces réalités, on peut se demander s'il est véritablement judicieux de considérer « la baie vitrée », « une lettre de préavis » ou « réunion de parents » comme des emprunts au français dans ces discours entièrement en créole.

En conclusion à cette première partie, il s'avère donc qu'il y a plus de diversité dans les mélanges pratiqués : les deux langues étant plus pratiquées et mieux maîtrisées, elles sont aussi plus souvent mêlées et de façons plus diverses. Cette nouvelle donne vient brouiller les frontières entre les langues et – comme on le verra ci-dessous – compliquer la tâche de l'analyste.

Quelques problèmes d'analyse menant vers l'interprétation interlectale

Morphologie

A partir de quelques points morpho-syntaxiques, dont certains semblent être des nouveautés, et qui posent problème dans l'analyse des mélanges manifestés, je voudrais proposer une analyse, nouvelle par rapport à celles qui sont habituellement proposées, à l'aide de la notion d'*interlecte*. L'hypothèse de travail qui m'a guidée ici est celle d'un possible avènement de l'*interlecte*.

Ainsi, en ce qui concerne le participe passé, des usages nouveaux sont attestés autant de la part de locuteurs insécurisés que sécurisés, montrant par là que l'usage semble plutôt généralisé.

Avant d'exposer les exemples, je présente succinctement le fonctionnement des verbes en créole réunionnais : il dispose de formes verbales longue et courte¹⁴ ; à peu près 90% des verbes présentent ces deux formes, d'après P. Cellier (1985), qui s'expliquent par la variation contextuelle, la présence ou non d'un complément après le verbe : par ex. *moin la manzé/moin la manz in mang* ; ou par la variation sociolectale pour le passé 2 (correspondant à l'imparfait), c'est-à-dire l'opposition entre respectivement basilecte et acrolecte : *moin té i manz/mi manzé* ; cette dernière forme figée est héritée du système français ('mangeait').

Afin d'identifier les formes basilectales, je me suis appuyée sur l'outil méthodologique qu'est le dictionnaire de créole réunionnais d'A. Armand ; ce dernier n'atteste pas les formes *cru*, *dû*, *eu*¹⁵, *reçu*, présentes dans les exemples ci-dessous :

- APV : *ma la cru té lo ou sa rod dan in pui* ('je croyais que c'était de l'eau que vous alliez chercher dans un puits') (Souprayen-Cavéry, 2000 : 71)

¹⁴ Il n'y a donc pas à proprement parler de participe passé ou d'infinitif en créole.

¹⁵ Le verbe *aoir* présente certes plusieurs variantes : *nana (na)*, *navé*, *nora*, *noré*, *aoir* (respectivement le présent, le passé, le futur, le conditionnel, et l'« infinitif ») mais non le « participe », qui est formé avec le verbe *gingn*. Ainsi, R. Chaudenson indique que la valeur accomplie du verbe *aoir* est formée avec *gingn* : « j'ai eu » = *moin la gingn*. (1974 : 344).

- Auditrice : ma **du** *raplé au moins trois ou quat(re) fois* ('j'ai dû rappeler ...') (Souprayen-Cavéry, 2000 : 76)

- APV : *li la u dé propo té pa tro tro: sinpatik* ('il a eu des propos qui n'étaient pas très sympathiques') (Souprayen-Cavéry, 2000 : 78)

- Auditeur : *li la fini resu* ('il (l') a reçu' ; *fin(i)* ayant valeur d'accompli) (Souprayen-Cavéry, 2000 : 85)

Ces participes semblent venir du français : en effet, pour le premier exemple, l'énoncé en créole basilectal aurait été *moin té (i) kroi* avec le passé 2 et la forme brève du verbe ; les troisième et quatrième exemples auraient contenu *gingn* au lieu de *reçu* et *eu*.

Ces formes, ou des participes semblables, sont attestées dans les corpus anciens que j'ai analysés et pourraient donc se rattacher à l'acrolecte¹⁶ :

- Mme R. : zot la **u** le temps de rester longtemps à l'école (Corpus Gueunier)

- Mme R. : moi lé chagrine de dir ke tout le moun la **pu** apprend é ke moi – anfin – moi la pa **pu** (Corpus Barat)

Toutefois, les participes *cru*, *dû* et *reçu* des corpus actuels ne sont pas attestées dans les corpus anciens que j'ai analysés et il se pourrait donc que ce soient de nouveaux usages.

Ces formes mélangées posent problème à l'analyse : elles ne peuvent être considérées comme des *emprunts* étant donné leur statut de morphème grammatical. Elles n'entrent pas non plus dans le cadre de l'*alternance codique* tel qu'il est posé par S. Poplack (1980) : on peut considérer que la « règle de la contrainte d'équivalence » est suivie, car, pour qu'il y ait alternance entre deux segments, il faut que ceux-ci soient interchangeables et que cette segmentation soit permise par les règles syntaxiques des deux langues. En effet, on peut interchanger les participes *li la u / li la gingn*. Mais tel n'est pas le cas pour la contrainte « du morphème libre », selon laquelle une alternance n'est pas permise entre un morphème lié et un lexème, sauf si ce dernier est intégré¹⁷ à la langue d'accueil.

En effet, le verbe *recevoir* par exemple, non attesté dans le dictionnaire d'Armand ni dans les anciens corpus, semble nouvellement arrivé en créole (basilectal et acrolectal). Sous la forme *reçu*, il apparaît au premier abord comme un participe français dans un énoncé créole. Une autre analyse possible serait de voir dans *-u* le morphème lié – qui peut être autant créole acrolectal que français – et dans *reç-* la base lexicale du verbe emprunté au français et intégré durant les 25 dernières années en créole. Toutefois, soumise à l'analyse de plusieurs étudiants créolophones, la forme *reçu* apparaît comme français et non comme créole.

Ainsi, l'établissement de frontières entre portions françaises et créoles se révèle souvent ardue quand plusieurs éléments pourraient appartenir à l'une comme à l'autre langue. Il semble plus clair de considérer les exemples comme des productions *interlectales*, ne se rattachant ni véritablement au créole ni véritablement au français, mais à cet ensemble créatif qu'est l'*interlecte*, appartenant à cet « ensemble de paroles qui ne peuvent être prédites par une grammaire de l'acrolecte ou du basilecte » (Prudent, 1981 : 31). Cet autre regard sur ces productions permet de dépasser la recherche des deux systèmes homogènes, le créole d'une part et le français d'autre part¹⁸ ou encore le basilecte d'une part et l'acrolecte d'autre part, qui nous fait souvent glisser vers une interprétation interférentielle de productions « fautives »¹⁹

¹⁶ Ne disposant pas d'un outil métalinguistique, qui atteste les formes verbales acrolectales, j'emploie les productions de Mme R. comme corpus de référence pour le créole acrolectal.

¹⁷ Ainsi, en espagnol, *flip-eando* est possible, car *flip* est un emprunt intégré, mais non *run-eando*.

¹⁸ Ce qui n'empêche l'attestation de ces frontières dans les représentations des locuteurs mais aussi des chercheurs (cf. les diverses critiques du modèle diglossique, stable (Ferguson, Fishman) ou conflictuel (les catalanistes) (Romani, 2000 ; Bavoux ici même).

¹⁹ « [Cet] interlecte a toujours été présent sous des formes diverses dans le système langagier martiniquais mais les grammaires créoles modernes se caractérisent par "une constante d'immobilisation-simplification de l'objet examiné, tout cela pour cause de déficit sociolinguistique" (Prudent, 1993 : 612) en ce qu'elles conservent **un**

ou à une analyse en continuum difficilement exploitable en syntaxe (Carayol & Chaudenson, 1979 ; Cellier, 1982). Les pratiques langagières appartiennent à un système unique, un macro-système, l'*interlecte*.

Syntaxe

Partant de ces exemples et de leurs particularités morphologiques, je présente maintenant un exemple de ce qui apparaît comme un *calque* que j'appellerai volontiers « phrastique » – si on me permet ce néologisme – : l'énoncé est indéniablement formulé en créole, mais apparaît comme une copie directe de la totalité d'une structure phrastique française. Ces productions qui ne sont pas du français – le matériau étant clairement créole –, ne semblent pas être de l'acrolecte ni du créole basilectal. Seraient-ce d'autres exemples d'*interlecte* ?

- Enquêtrice : *est-ce que ou donne deux trois noms créoles aux passes / ou / par exemple* ('est-ce que tu donnes deux trois noms créoles aux passes / toi / par exemple') (Corpus « basket de rue »)

La particule interrogative du français *est-ce que* ne peut être empruntée étant donné son statut de morphème grammatical ; elle commence pourtant cet énoncé en créole qui semble calqué sur une structure française. On aurait en créole basilectal plus volontiers un énoncé comme *koman ou apèl bann pas ?* ('comment tu appelles les passes ?').

L'avènement de l'*interlecte* ?

Pour finir, il est important de souligner la différence importante entre ces deux ensembles de corpus : Mme R. emploie la variante acrolectale du créole et s'approche – ou tente de s'approcher – du français²⁰ dans des moments insécurisants ou formels. A l'inverse, dans les corpus actuels, la majorité des locuteurs (en tout cas pour les exemples analysés ici) présente plutôt des velléités de produire du créole et celui-ci présente des éléments qui apparaissent comme français.

Il n'est pas possible de parler pour ces dernières productions d'interlangue d'apprenant ; quant aux termes 'érosion basilectale' ou 'acrolectalisation', ils sous-entendent la perte de la langue créole, voire sa 'mort' prochaine. Je serais plutôt d'avis de qualifier les productions analysées ici d'« interlectales » ou d'exemples du « parler réunionnais émergent » (comme le proposait J. Simonin, 1990 : 87), sans attribuer les productions à l'une ou l'autre langue. Ces productions ambivalentes étant plus fréquentes aujourd'hui que dans les corpus anciens, il semble que l'on puisse parler d'avènement de l'*interlecte*.

Ces données sont certes encore à approfondir sur d'autres points syntaxiques ainsi que sur d'autres domaines linguistiques et à élargir sur de plus nombreux corpus, mais j'espère que quelques premières pistes menant vers une analyse du terrain réunionnais à l'aide de la notion d'*interlecte* ont pu être tracées ici.

point de vue dichotomique qui relève davantage de l'a priori idéologique que de la description des pratiques effectives. » (nous soulignons) (Romani, 2000 : 43).

²⁰ Mme R. n'est peut-être pas la meilleure informatrice car elle tenait le téléphone public de la Plaine des Grègues et maîtrisait probablement plus que les autres locuteurs le français ; pour donner un ordre d'idée de l'importance de ces personnes dans les années '70, le téléphone ne s'est généralisé dans le cirque de Salazie par exemple que dans les années '80.

Bibliographie

- ARMAND, A., 1987, *Dictionnaire créol réunioné/français*, La Réunion, Océan Edition.
- CARAYOL, M., CHAUDENSON, R., 1979, « Essai d'analyse implicationnelle d'un continuum linguistique français-créole », dans Wald, P. et Manessy, G. (Dir.), *Plurilinguisme, normes, situations, stratégies*, Paris, L'Harmattan, pp. 129-172.
- CELLIER, P., 1982, « Variation et standardisation syntaxique du créole réunionnais », dans *Études Créoles*, vol. IV, n° 1, pp. 78-96.
- CELLIER, P., 1985, *Description syntaxique du créole réunionnais : essai de standardisation*, Doctorat d'État, Université de Provence.
- CHAUDENSON, R., 1974, *Le lexique du parler créole de La Réunion*, Paris, Champion, 2 vol.
- GUMPERZ, J.-J., 1989, *Sociolinguistique interactionnelle. Une approche interprétative*, Paris, L'Harmattan.
- HAMERS, J.-F., et BLANC, M., 1983, *Bilinguisme et bilinguisme*, Bruxelles, Mardaga.
- POPLACK, S., 1988, « Conséquences linguistiques du contact des langues : un modèle d'analyse variationniste », dans *Langage et Société*, n° 43, pp. 23-48.
- PRUDENT, L.-F., 1993, *Pratiques langagières martiniquaises*, Doctorat d'Etat, Université de Rouen.
- PRUDENT, L.-F., MERIDA, G.-J., 1984, « ... An langaj kréyol dimi-panaché... : interlecte et dynamique conversationnelle », dans *Langages*, n° 74, pp. 31-45.
- PRUDENT, L.-F., mars 1981, « Diglossie et interlecte », dans *Langages*, n° 61, pp. 13-38.
- ROMANI, J.-P., 2000, *L'interlecte martiniquais. Approches sociolinguistiques des rapports langue-idéologie dans une communauté antillaise*, Thèse de Doctorat Nouveau Régime, Université de Rouen.
- SIMONIN, J., 1990, « La question scolaire, une société à construire », dans *Informations Sociales*, n° 69, pp. 82-91.
- SOUPRAYEN-CAVERY, L., 2000, *Étude des mélanges de codes dans « Droit de parole » de Radio Freedom*, Mémoire de Maîtrise de Lettres Modernes, Université de la Réunion.

LE *VARIAMINANANA* DES MARCHANDS DE TANJOMBATO, ZONE RURBAINE D'ANTANANARIVO

Brigitte Rasoloniaina
INALCO, Paris

Plusieurs aspects sociologiques séparent les « communautés » malgachophones de Paris et de Tanjombato et présenter leurs particularités sociolinguistiques n'est pas l'objet de cette communication. La communauté malgache immigrée à Paris est présentée rapidement ici puisqu'il ne faut pas oublier que ce sont les conclusions de cette première recherche (Rasoloniaina 1992) qui m'ont conduite à m'interroger sur le *variaminanana* de Madagascar et que d'une manière générale, s'intéressant toutes les deux au métissage linguistique, les deux recherches n'en font qu'une. En ce qui concerne Tanjombato, je me limiterai à quelques hypothèses étant donné que je ne me trouve qu'au tout début de mon investigation. Rappelons en effet que je l'ai commencée en septembre 2000, lors d'un séjour de 20 jours à Madagascar et que d'autres étapes sont prévues. Dans cet exposé, je définirai tout d'abord le mot *variaminanana* et, pour des raisons d'ordre chronologique, je présenterai successivement le *variaminanana* de la communauté malgachophone de Paris et quelques caractéristiques de celui des marchands de Tanjombato en insistant sur le fait qu'il s'agit ici de deux types de contact de langues qu'il est difficile de comparer.

Ce qu'est le *variaminanana*²¹

L'expression malgache *vary amin'anana* ou « riz avec feuilles-potagères » fait appel à une métaphore culinaire. Le riz étant normalement cuit pur (*vary ampangoro*), la préparation mélangée est considérée soit avec le mépris que suscite un plat des pauvres soit avec la condescendance qu'appelle un mélange qui peut être délicieux mais qui n'en est pas moins un expédient. Du point de vue sociolinguistique cette métaphore s'applique à toutes les formes de « métissage » ou de « mélange » de langues et, en choisissant ce terme, j'opte pour une approche bilinguiste.

²¹ Rasoloniaina 1992, 1995, 1996, 2001. Je rejette ainsi l'emploi de « farangasy » ou « frangache » qui traduit à mon avis une approche diglossique.

Le *variaminanana* des malgachophones de Paris

Les malgachophones de Paris constituent une communauté linguistique dans la mesure où ses membres partagent les mêmes représentations des différentes langues en présence et les mêmes pratiques linguistiques, dont le *variaminanana*. Elle ne peut pas être une communauté dans le sens sociologique du terme pour deux raisons : elle n'a pas de territorialisation (Baggioni 1987) et même si ses membres revendiquent une même origine, souvent appelée par le terme *tanindrazana* (terre des aïeux ou des ancêtres), ils ne souscrivent pas à un projet commun.

Pour cette population bilingue, les représentations linguistiques du français et du malgache peuvent être résumées par l'opposition classique « langue du cœur » et « langue du ventre » qui caractérise toute communauté immigrée en France : le français étant la langue de l'intégration dans la société d'accueil, il est nécessaire de bien le parler et de lui donner la priorité dans l'éducation des enfants qui, selon les parents, auront leur avenir en France. D'autre part, le français, langue du savoir, valorise le locuteur, il est ainsi « choisi » et « préféré ». Le malgache, langue des aïeux, *tenin-drazana*, apprécié pour sa musicalité, rattache aux ancêtres et à la communauté d'origine²². Il est peu transmis aux enfants nés en France.

Le *variaminanana*, utilisé entre malgachophones²³, en situations formelle et informelle, est composé d'une part, d'alternances de codes malgache/français plus ou moins longues, pouvant comporter une ou plusieurs propositions respectant une syntaxe précise²⁴, et d'autre part, d'emprunts en français (des substantifs, des adjectifs, des adverbes) lorsque la base est malgache.

Il apparaît en outre qu'un court segment d'énoncé peut être exprimé d'une manière bilingue. En effet, fréquemment, dans le *variaminanana*, on rencontre les verbes français utilisés avec les morphèmes verbaux du malgache.

- A la voix active, pour les temps présent, futur et passé : *mi-* ; *hi-* ; *ni-* ; un exemple malgache : *miteny* « parler » composé du radical *teny* « mot ou parole » et du morphème du présent de la voix active *mi-* ; au futur : *hiteny* ; au passé *niteny*.

- A la voix passive : *-ina* ou *-ana* (pour le verbe actif présent *miteny* « parle » ; *tenenina* « est parlé ou est dit » composé de *teny* et *-ina*).

- A la voix circonstancielle : *i-base-ana* ou *i-base-ina* (*itenenana* « les circonstances dans lesquelles est dit »).

Ainsi, chez les Malgaches de Paris, on a fréquemment des occurrences du genre :

- *milivre* [milivR] (du verbe français « livrer ») ;
- *hiselancena* [hisɔlāsenə] (verbe français « se lancer » et le futur du passif *hi-* et *-na*) ;
- *idiscutevana* [idiskytevana] (verbe français « discuter » et le présent de la voix circonstancielle *i-base-(v)ana*).

Les indications de personne se joignent à ces verbes dérivés selon la syntaxe du malgache ; ainsi, le dernier exemple peut apparaître sous la forme *idiscutevanareo* [idiskytevanareu] où *nareo* indique la personne 5 « vous ».

²² Le malgache est peu transmis aux enfants nés en France. C'est pendant l'année universitaire 1996-1997 que le nombre d'étudiants malgaches nés en France inscrits au Centre d'Études Malgaches a nettement augmenté à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales et c'est seulement cette année que quelques associations de Malgaches en France pensent mettre en place de vrais enseignements du malgache pour enfants malgaches nés en France.

²³ En règle générale, le *variaminanana* est utilisé lorsque l'interlocuteur est malgachophone. Selon les normes, la présence d'un locuteur français dans le groupe oblige les interlocuteurs à s'exprimer en français.

²⁴ Cette syntaxe dépend du nombre de propositions. Ainsi, pour trois propositions, on aura le schéma ABB c'est-à-dire A : en français ; B : en malgache et B : en malgache ou A : en malgache, B : en français, B : en français mais jamais ABA.

Comme l'exemple suivant le montre, on rencontre aussi les morphèmes possessifs²⁵ joints aux substantifs français comme la norme du malgache l'exige : *ny accentny* [niaksāni] « son accent » où la base est « accent » précédé du déterminant *ny* et suivi de *-ny*, marque du possessif 3 en malgache.

Enfin, dans un exemple de *variaminanana* extrait d'une explication de l'usage du français et du malgache, faite par une locutrice mariée à un Français, on peut nettement isoler les segments en français de ceux en malgache et relever le métissage du segment « *mis'adapter* » [misadapte] ayant comme base le mot français « s'adapter » :

« *Raha ohatra misy Vazaha iray eo/ tsy normal ve raha miteny vazaha isika / parce qu'on n'est pas à Madagascar/ on doit s'adapter à la vie d'ici fa tsy mis'adapter amin'ny fiainantsika hoe miteny gasy isika/ et ce qui est très marrant parce que ohatra ny vadiko izao eo/... »*

[« *S'il y a par exemple un Français là/ n'est-il pas normal que nous parlions en français/ parce qu'on n'est pas à Madagascar/ on doit s'adapter à la vie d'ici mais pas s'adapter à notre vie c'est-à-dire que nous parlons malgache/ et ce qui est très marrant parce que par exemple mon mari est là/... »*]

Comme l'illustre cet énoncé, les malgachophones de Paris ont surtout recours à deux fonctions de l'alternance de codes (Poplack 1980, 1981) : la recherche de l'expression adéquate et l'explication.

Il apparaît aussi, à l'issue de cette recherche sur les pratiques linguistiques des Malgaches de Paris, que trois sites sont favorables à l'apparition du *variaminanana* : les propositions coordonnées, les propositions introduites par le déclaratif malgache *hoe* (qui sert souvent d'annonce de citation), les propositions introduites par la particule argumentative *fa* (qui peut être traduit en français par « mais », « car », « parce que » selon le contexte).

Soulignons, pour terminer cette partie sur le *variaminanana* des malgachophones de Paris que nous n'avons pas rencontré de radical malgache utilisé avec des morphèmes du français dans cette variété.

Le *variaminanana* des marchands de Tanjombato

Cette recherche sociolinguistique porte sur l'étude des différentes variétés utilisées par les marchands de Tanjombato²⁶, zone *rurbaine*²⁷ au Sud d'Antananarivo, et sur l'analyse de leurs pratiques linguistiques. En somme, il a été question d'étudier le contact de langues et d'analyser le *variaminanana* qui en est issu, en se fondant sur l'hypothèse que le contact de langues (français et malgache mais aussi les variétés dialectales entre elles) ne peut que favoriser ce type de production.

Dans leur travail, les marchands véhiculent les variétés linguistiques (le merina, le betsileo, le betsimisaraka, le sakalava, le tsimihety, le antakarana, le bara, le antandroy etc.) et ont naturellement recours à elles. Par ce métier, ils sont aussi en contact permanent avec les usagers de différentes variétés comme le français et le malgache sous leurs différentes formes (dialectales ou autres). Il me semble donc que le marché est le lieu idéal pour observer (Calvet

²⁵ Les morphèmes du possessif en malgache : Personne 1 : *-ko* ; Personne 2 : *-nao, -ndry* ; Personne 3 : *-ny* ; Personne 4 : *-ntsika* (inclusif), *-nay* (exclusif) ; Personne 5 : *-nareo* ; Personne 6 : *izy* ou *izy ireo*.

²⁶ Il s'agit de Tanjombato la vieille ville vers la RN7, côté église catholique et vers l'Ikopa, limite de cette zone qui peut représenter les banlieues de la capitale de Madagascar. Tanjombato a actuellement environ 15 000 habitants.

²⁷ *Rurbaine* est un mot composé de *rurale* et *urbaine*. Présentant à la fois les caractéristiques de la ville et de la campagne, cette zone est en effet difficile à classer.

1992 ; Rasoloniaina 2000), pour discuter, ou pour enregistrer les différents échanges linguistiques et recueillir différentes données relatives aux pratiques et aux imaginaires linguistiques des locuteurs. En outre, à Antananarivo et ses banlieues, le métier de marchand paraît accessible à tout public : en effet, on pense que pour le pratiquer, il suffit d'avoir la capacité de parler pour interpeller les clients et de savoir compter pour rendre la monnaie. J'ai ainsi rencontré des marchands qui le sont une journée, le temps de remplacer une personne malade ou retenue par des obligations familiales ou autres.

Les spécificités sociologiques de Tanjombato

Comme toutes les banlieues d'Antananarivo, Tanjombato peut être considéré comme un lieu de transit pour beaucoup de ruraux attirés par la capitale. En effet, c'est une commune qui jouxte Antananarivo, capitale de Madagascar, sur la RN7 (direction Sud, Fianarantsoa). Limitée au Nord par l'Ikopa, actuellement enjambé à cet endroit par trois ponts²⁸, Tanjombato héberge les zones franches (la plus connue est la zone Forello). Cette commune est voisine de Soanierana, le quartier méridional de Tananarive qui constitue aussi l'une des zones industrielles de la capitale (on en trouve par exemple au Nord, sur la route des Hydrocarbures...). A Soanierana, (approximativement à 3 kilomètres de Tanjombato) se trouvent différentes entreprises traitant le riz, le fer, le pétrole, le gaz... et la JIRAMA (entreprise d'Etat qui a le monopole de la production et de la distribution d'eau et d'électricité à Madagascar). Entre Soanierana et Tanjombato, des entreprises (de textiles, de transport et des magasins de libre service comme « Leader Price ») ont pris la place des rizières d'autrefois.

C'est aussi un lieu d'activités économiques : il y a d'abord les « zones franches » qui embauchent les jeunes²⁹. L'Ikopa qui traverse Tanjombato, offre aussi aux habitants différentes occupations rémunérées : les lavandières envahissent ses rives très tôt le matin et de nombreuses pirogues le sillonnent pour ramasser du sable que des constructeurs³⁰ achètent souvent sur place. Profitant de ce marché, une file de voitures avec des conducteurs qui sont souvent des chauffeurs de location attend le long de l'Ikopa l'éventuel acquéreur de sable à la recherche d'un transporteur. Enfin, il y a les trois marchés journaliers où la mairie recense³¹ officiellement une centaine de marchands : Tanjombato ambony, Andohavato et le nouveau marché³².

Par ailleurs, par sa proximité, Tanjombato intéresse les employés qui travaillent à Antananarivo, où généralement les logements reviennent cher. Bien desservi³³ par plusieurs lignes de bus et de taxi-be³⁴, il intéresse aussi les ruraux qui cherchent du travail en ville et qui ont quelques activités provisoires dans l'attente d'un emploi fixe. Ce qui amène une population importante à Tanjombato de telle sorte que la ville s'est étendue de la colline (où se trouve la vieille ville) à la vallée.

²⁸Un des ponts date de 1863 selon SEBREE, « Sunday at home », London, mai 1883.

²⁹ Ces entreprises, devant répondre à une commande importante, choisissent une main d'œuvre jeune et qualifiée.

³⁰ On construit beaucoup dans les environs d'Antananarivo et Tanjombato se trouve à côté d'Andoharanofotsy et d'Iavoloha, banlieues où de riches et grandes habitations sont bâties.

³¹ Ce recensement est fait à partir des tickets vendus à 1000 FMG la journée par la mairie.

³² Les trois marchés (Andohovato, Tanjombato ambony, le nouveau marché) se trouvent à trois endroits différents du quartier de Tanjombato mais ils ont les mêmes horaires d'ouverture : de 6h 30 à 19h.

³³ On met seulement 20 à 30 minutes aux heures creuses pour arriver à Analakely (centre ville) ou à Ampefiloha, centre administratif (ministères, radio, CNAPS...) et 10 minutes pour arriver à Soanierana.

³⁴ Les taxi-be (terme composé du mot français taxi et du mot malgache be (grand)) sont des taxis collectifs qui sont organisés en coopératives et qui desservent les banlieues d'Antananarivo. Le prix de la course y est plus élevé que dans les bus qui fonctionnent parallèlement.

Les marchands sont majoritairement issus d'une population migrante : les femmes viennent d'Ambohimadana/Andramasina. Les hommes viennent de Manjakandriana, d'Antanifotsy ou d'Arivonimamo. Toute cette population enquêtée couvrant plusieurs générations (moins de 20 ans à 60 ans) a connu l'école primaire et une bonne moitié a suivi les enseignements du premier cycle du secondaire.

Les variétés malgaches parlées par les marchands

Presque la moitié des marchands interrogés disent parler une seule variété. Ceux qui déclarent utiliser deux variétés disent parler le malgache officiel³⁵ et le merina ou le merina et le betsileo ou encore le merina et le betsimisaraka. Deux marchands seulement déclarent parler plus de deux variétés : l'un parle le malgache officiel, le betsileo et le merina, l'autre le malgache officiel, le betsileo, le sakalava et le merina.

Une grande partie des locuteurs reconnaît clairement l'existence de variétés en malgache mais beaucoup disent les connaître parce qu'ils les ont apprises à l'école. Cette acquisition scolaire est confirmée par le fait qu'ils citent des exemples lexicaux souvent « appris à l'école » pour illustrer la différence entre les variétés. Voici quelques exemples :

Anamalaho/menavony (nom générique de plusieurs herbes potagères, *spilanthès*)

Mangahazo/mahogo (manioc)

Anana/traka (2 occurrences, nom générique des herbes potagères ou brèdes)

Akondro/kida (bananes)

Vomanga/mbizo (patate douce)

Manao ahoana/manao akory (2 occurrences, salutations : comment ça va ?)

Les mots cités appartiennent naturellement pour la plupart au domaine lexical des produits de l'agriculture que ces marchands vendent quotidiennement mais aucun informateur n'a été capable de rattacher l'exemple cité à une variété précise. L'exemple de l'opposition phonétique entre [i] et [a] dans [tsi] et [tsa] a été relevé une fois. La jeune informatrice a expliqué qu'il s'agit ici des variantes de la négation « *tsy* » dans la syntaxe du malgache ; ainsi, elle maintient (à raison) qu'en betsileo on dit [tsamiši] *tsa misy* « il n'y en a pas » et en merina [tsimisi] *tsy misy*.

Les marchands déclarent majoritairement qu'ils savent écrire le malgache officiel et leurs écrits sur les fiches d'enquête l'attestent³⁶. Peu d'informateurs disent écrire les variétés dialectales comme le merina ou le betsileo mais aucun marchand n'a proposé de donner un exemple. Est-ce à dire que les variétés dialectales sont représentées comme des variétés « orales » et le malgache officiel comme une variété « écrite » donc « normée » ? Ou simplement parce que se sentant « intégrés » dans cette zone de Tanjombato, ces informateurs « migrants » ne souhaiteraient plus montrer leur « différence »³⁷ ?

Selon plus de la moitié des marchands interrogés, la variété la plus parlée par les clients est le malgache officiel, viennent ensuite les variétés dialectales rangées de la manière suivante :

³⁵ Les marchands distinguent « le malgache officiel » du « merina ». Cette distinction a été apparemment « apprise » à l'école.

³⁶ Lors de cette enquête, chaque locuteur a marqué sur la fiche le nom qu'il souhaite donner au marché. Il faut signaler en effet que l'un des marchés récemment inauguré n'a pas de nom, les autres portant le nom de la localité où ils se trouvent. Trois informateurs ont refusé d'écrire, prétextant la peur de faire des fautes.

³⁷ Rappelons que l'époque de l'enquête coïncide avec celle des campagnes électorales sur les provinces autonomes. Même si j'ai mis les choses au clair dès le départ, il se peut que les peurs de « la politique » aient persisté et déclenché une certaine retenue.

le merina, le betsielo, le sakalava, le betsimisaraka et le antandroy. Les 2/5 des informateurs disent que les clients utilisent seulement le malgache officiel.

En ce qui concerne le français, la moitié des informateurs disent parler cette langue et les 3/4 disent qu'ils l'ont apprise³⁸ à l'école. Toujours dans le cadre de l'emploi de la langue française, pour fournir le nom que les marchands voudraient donner au nouveau marché, 3 informateurs ont écrit sur la fiche l'énoncé français « petite vitesse » qui apparaît sous les formes orthographiques suivantes : (1) « petit vitesy »; (2) « petite vutece »; (3) « petit vitesse ».

Il s'agit ici de l'emprunt de « petite vitesse », nom affecté au grand marché d'Antananarivo, situé sur l'emplacement de l'ancienne gare des trains de marchandises appelée « gare des petites vitesses » par opposition à la gare des trains de voyageurs plus fréquents et plus rapides. On peut remarquer que le scripteur de l'énoncé (1) a mis la finale malgache « sy » au mot « vitesse ». L'énoncé (2) où sont orthographiés les sons [i] en « u » et le son [s] en « cc », illustre, à mon avis, le phénomène de l'hypercorrection.

Les trois quarts des marchands interrogés disent que certains clients parlent français au marché. D'après les informateurs, il s'agit des étrangers comme les Chinois et les Japonais qui habitent « en zone »³⁹ ou de Malgaches qui ne parlent pas malgache. Cette remarque peut être fondée mais les visites de ces clients étrangers ou d'un rang social « élevé » sont sûrement épisodiques pour la simple raison que non loin du marché d'Andohavato se trouve un grand distributeur en libre service.

La question « classez les langues en citant en premier celle qui vous paraît la plus utile » a permis de retenir quelques conclusions : à l'exception d'un homme de 32 ans (niveau d'étude classe de 4^e) qui a choisi le français, les autres informateurs mettent en première position le malgache officiel. Le français est en général placé en deuxième et en troisième position. Les dialectes sont en troisième et en quatrième position. L'anglais, cité deux fois, est mis en troisième position.

Comment interpréter ces différents constats ? Il semble évident que ces marchands pensent que le malgache officiel joue un rôle important dans leur vie de tous les jours et cette représentation paraît sous-entendre des notions d'unité et de normes prescriptives. Les avis sont partagés quant au français. Les informateurs semblent ignorer les différents statuts que la langue française a connus⁴⁰ à Madagascar et semblent fonder leur évaluation de cette langue en fonction de leur représentation du malgache « officiel », variété « la plus utilisée par les médias et dans la vie politique et culturelle »⁴¹. Peut-on dire que le français n'est plus la langue de référence pour ces locuteurs ? Il est toutefois évident que dans cette hiérarchisation, les dialectes sont placés après le français. En d'autres termes, les marchands pensent qu'ils ne sont pas « utiles » dans leur vie quotidienne. Ce qui correspond à leur pratique : mise à part la manière de compter l'argent, qui se fait presque automatiquement en français dans 99% des cas, je n'ai relevé d'échange ni en français ni en variétés dialectales dans mes observations. Je n'ai pas non plus relevé d'énoncé où le locuteur utilise à la fois plusieurs variétés dialectales du malgache.

³⁸ Pour être plus fidèle, la traduction du mot « nianarana » est plutôt « enseigné », ainsi, selon les informateurs, « cette langue a été enseignée à l'école ».

³⁹ « En zone » est un mot utilisé par les informateurs pour désigner les habitations situées dans la « zone franche », ce sont de petits pavillons à l'européenne, de grandes villas... dont l'accès est protégé par une barrière.

⁴⁰ Le français a été décrété « langue officielle avec le malgache » dans la Constitution de 1975 et n'a pas été mentionné dans celle de 1992, révisée en avril 1998. D'après cette constitution, « le malgache est la langue nationale ».

⁴¹ Rabenoro, I. et Rajaonarivo, S., 2000, p. 27.

Il y a contact de langues entre deux standards (Gueunier, 1995) puisque ces informateurs ont été « exposés » au français durant leur scolarisation. Par ailleurs ils sont « exposés » au français par l'intermédiaire des médias, surtout de la télévision⁴², qui émet en français et dont les films sont assidûment suivis⁴³. Il existe aussi une salle de projection de films vidéo dans le vieux quartier de Tanjombato où régulièrement les jeunes viennent regarder des films de karaté⁴⁴. Mais il y a aussi exposition au *variaminanana* étant donné que c'est une variété à laquelle on a de plus en plus recours à la télévision, quelle que soit la chaîne. Elle est aussi utilisée par la presse écrite mais il est vrai que les marchands de Tanjombato ne sont pas de grands lecteurs⁴⁵.

Pour étudier le *variaminanana* des marchands de Tanjombato, des extraits d'entretiens entre marchands et clients ont été enregistrés et décriptés⁴⁶ :

- 1 - **soixante huit** [sosâtît] aho no teraka (marchande, 32 ans)
(soixante-huit je suis né/ Je suis née en 68)
- 2 - **deux mille cinq** [dômil(i)sâk] no famarotanay ny kilao (marchande, 32 ans)
(deux mille cinq est notre vente du kilo/ Nous vendons le kilo à deux mille cinq)
- 3 - inona no atao **madama**, inona no atao **ramose**... (marchande, 32 ans)
(formule d'interpellation d'un marchand : Que puis-je faire pour madame, que puis-je faire pour monsieur)
- 4 - ilay kiraro ve ? **quatre vingt mille** ny amin'iny miady varotra (marchand, 35 ans)
(La chaussure ? quatre vingt mille pour cela, marchandage/ Les chaussures ? quatre vingt mille, vous pouvez marchander)
- 5 - tamin'ny **quatre-vingt quinze, quatre-vingt seize** aho no tonga teto (marchande, 21 ans)
(en quatre-vingt quinze, quatre-vingt seize moi arrivée ici/ Je suis arrivée ici en quatre-vingt quinze ou quatre-vingt seize)
- 6 - dia tsy mahay **miparle** ilay **madama** (marchande, 32 ans)
(et pas savoir parler la dame/ Et la dame ne sait pas parler)
- 7 - mivarotra momba ny **solde** rehetrarehetra ireny izahay (marchand, 35 ans)
(vendre sur le solde tout ça nous/ Nous vendons tout ce qui est soldé)
- 8 - Mivarotra **légumes** isan-karazany, voatabia, tongolo (marchande, 30 ans, Ter.)
(vendre légumes divers, tomate, oignon/ Je vends divers légumes, tomate, oignon)
- 9 - tsy mbola misy fa **ny arrivage** rahatoandro no tsy fantatro (marchand, 35 ans)
(pas encore existe mais l'arrivage de cet après-midi je ne sais pas/ Il n'y en a pas encore mais je ne sais pas pour l'arrivage de cet après-midi)
- 10 - Ny sinoa **en zone** angamba fa tsy mietsena izy (marchand, 35 ans)
(les Chinois en zone peut être mais pas venir au marché eux/ Les Chinois qui habitent dans la zone (franche) peut-être mais ils ne viennent pas faire leurs courses)

⁴² Sur Antananarivo, on compte actuellement 5 chaînes de télévision et deux opérateurs de télévision par satellite.

⁴³ Certains observateurs ont même remarqué durant l'année 1999 que certains téléfilms brésiliens ont changé le rythme de vie des habitants d'Antananarivo et de ses banlieues : comme tout le monde voulait suivre ces films dans tous les foyers où on se rendait le plus tôt possible, il était hors de question de recevoir ou de rendre visite (même pour la présentation des condoléances...) durant l'émission.

⁴⁴ Un panneau d'affichage est mis au marché de Tanjombato ambony pour annoncer au public le titre des films.

⁴⁵ Si les marchands ne lisent pas les journaux, c'est aussi à cause de leur coût : comme j'étais venue faire mes enquêtes avec un journal à la main, une marchande m'a demandé de le lui prêter ; je le lui ai offert et pendant l'après-midi, j'ai vu le journal passer de main en main.

⁴⁶ Avec l'accord de quatre marchands différents, le magnétophone a été laissé en mode « enregistrement » pendant une heure au total.

On peut remarquer ici l'emploi de mots isolés précédés de déterminants (énoncés 7-9) ; de mots isolés sans déterminant (énoncé 8) ; d'expressions (énoncés 10) ; de chiffres (énoncés 2-4) et de dates (1, 5). Les mots « madama » et « ramosse » (énoncés 3 et 6) qui servent ici pour interpeller les clients (Madame et Monsieur) sont des emprunts de langue⁴⁷ qui montrent des adaptations phonologiques et syntaxiques. Ainsi, la finale de « madame » s'ouvre [a] et les voyelles de « monsieur » sont simplifiées en [u] et [e]. Sur le plan syntaxique, le rajout de l'article personnel « ra- », marque de déférence, au radical emprunté [muse] est à relever⁴⁸. Dans l'énoncé 6, nous avons « *miparle* », une seule occurrence de la construction active d'un verbe français « parler » avec un morphème du malgache –*mi* indiquant le présent (qui double ici la marque du présent déjà indiqué par le morphème zéro dans [paRI]).

M'étant rendu compte du nombre peu élevé de segments métissés et de l'absence d'alternance de codes dans les entretiens menés auprès de ces locuteurs, j'ai soumis un petit questionnaire à 21 autres marchands qui ont le même profil que celui du premier échantillonnage. Les résultats sont les suivants : le tiers des marchands enquêtés disent qu'ils ne mélangent pas le français et le malgache – mélange qu'ils choisissent d'appeler *variainanana* – mais tous déclarent avoir entendu des locuteurs mélanger ; pour la majorité, on mélange « partout » et « c'est tout le monde qui mélange » ; trois locuteurs disent que ce sont « ceux qui ont fait des études » qui font des mélanges ; trois autres attribuent ce comportement à « ceux qui sont riches » ; deux autres désignent les jeunes ; un seul marchand dit que « c'est celui qui veut se faire remarquer ».

Les exemples de *variainanana* (voir la fin de l'article) qu'ils disent avoir entendus sont en général composés de segments isolés et non de propositions longues alternées. On peut relever :

- des chiffres : dix mille, cinq cent, cent francs ;
- des substantifs précédés de déterminants : *ny tennis* ; *ny chemise fribrane* ; *ny footballeurs* ; *ny défense* ; *ny prix* ; *ny client* ; *ny pavillon* ; *ny citron* ; *ny aubergine* ;
- des substantifs sans déterminants mais qui suivent un prédicat verbal : *nahazo* (obtenir) permission ; *manana* (avoir) villa ; *nijery* (voir) spectacle ; *misy* (il y a) réduction ; *ampindrano* (prêter) balance ;
- deux substantifs utilisés avec le possessif : *projetnao* [prozenau] (« projet » et possessif 2) ; *possibiliténtsika* [posibilitentsik(a)] (« possibilité » et possessif 4, inclusif) ;
- un adjectif : faible ;
- des expressions : en gros ; café au lait ; poulet de chair ; quatre quatre ;
- des expressions malgachisées : frais taxi ; lasopy jarret ; paquet stylos ;
- des verbes français utilisés avec des morphèmes du malgache : *noremarqueko* [nuremarkeku] (« remarquer » au passif passé et à la première personne) ; *mirégler* [miregle] (« régler » à l'actif présent) ; *essayevo* [esaevu] (« essayer » avec le morphème de l'impératif « (v)o ») ; *realisena* [realizena] (« réaliser » au passif).

On retrouve les différents types de métissages produits par les marchands dans ces énoncés ; ce qui tend à confirmer l'hypothèse que ces locuteurs sont « exposés » au *variainanana* et en produisent, même en faible quantité, dans leur vie quotidienne. Et enfin, lorsqu'on leur demande ce qu'ils pensent de cette variété à partir d'un énoncé métissé qu'ils doivent évaluer, la majorité des informateurs trouvent que le *variainanana* « fait mal aux oreilles » mais « est très clair ». Comment interpréter ces deux expressions ? L'ambiguïté est-elle ici significative ? Quoi qu'il en soit, la première remarque peut être analysée comme un

⁴⁷ Cf. Abinal et Malzac, 1993, pp. 416 et 446.

⁴⁸ Les deux occurrences sont recensées par Abinal *et al.*

rejet du *variaminanana* par la gêne qu'elle provoque chez le locuteur. Ce malaise physique (mal aux oreilles) ressenti et exprimé renvoie probablement à la conscience linguistique des locuteurs. Dans la deuxième expression où l'on associe au *variaminanana* le trait de « clarté » on peut comprendre la situation du locuteur qui n'a pas de difficulté dans le décodage du message.

En conclusion, cette enquête auprès des marchands de Tanjombato montre que les langues en contact se réduisent finalement au malgache officiel et au français même si dans leurs représentations les dialectes sont présents (en troisième position et après le français). Il apparaît aussi que l'exposition passive au français durant la scolarité et dans la vie de tous les jours par l'intermédiaire des médias (surtout de la télévision) est doublée de l'exposition au *variaminanana*, devenue une variété à usage courant et donc plus « tolérée ». De nouvelles questions se posent : qu'entendent les marchands par « malgache officiel » ? Reproduisent-ils fidèlement le *variaminanana* qu'ils « ont entendu » ou le stigmatisent-ils ? S'ils le tolèrent, le légitiment-ils pour autant ? En font-ils plus usage en dehors du contexte du marché ? Les chauffeurs de taxi-be, les lavandières et les employés de la zone franche utilisent-ils le même *variaminanana* ? Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que les marchands de Tanjombato identifient et utilisent une variété de *variaminanana*.

Le *variaminanana* « cité » par les marchands de Tanjombato

- Ny tennis sy jeans izao no be mpanontany ary ny chemise fibrane. (les tennis et les jeans actuellement sont beaucoup demandés et les chemises fibrane/ Les tennis et les jeans sont actuellement les plus demandés et les chemises en fibrane).

- Mba ampindramo balance aloha handanjana haricots verts. (prêtez balance d'abord peser (pour) haricots verts/ Prêtez-moi la balance pour que je puisse peser les haricots verts)

- Mividy en gros dia mahazo mora. (achete en gros et obtenir modéré/ Celui qui achète en gros peut avoir (la marchandise) à prix modéré)

- Lafobe izao ny frais taxi fa miakatra ny vidin'ny lasantsy. (cher actuellement le frais taxi car augmenté le prix de l'essence/ Le déplacement en taxi revient cher à cause de l'augmentation du prix de l'essence)

- Avy nijery spectacle nataon'i Poopy tao amin'ny Palais des Sports aho izao. (vient de voir spectacle fait par Poopy dedans le palais des sports moi maintenant/ Je viens de voir un spectacle de Poopy au Palais des Sports)

- Tsy misy réduction ve raha maka koteleta telo kilao. (il n'y a pas réduction (interrogation) si prendre côtelette trois kilo/ Est-ce qu'il n'y a pas de réduction si on prend trois kilos de côtelette ?)

- Tsy possible haharesy ny footballeurs Malagasy, ny défense no tsy mamely. (pas possible de remporter les footballeurs malgaches, la défense (est) pas performante/ Il est impossible aux footballeurs malgaches de remporter (un match), c'est la défense qui n'est pas performante)

- Anaovy pétrole deux mille francs. (donnez pétrole deux mille francs/ Donnez-moi deux mille francs de pétrole)

- Ohatrinona ny ampoule, mba misy réduction kely ve ny prix raha maka maro ? (combien coûte l'ampoule, il y a réduction petit (interrogation) le prix si prendre plusieurs ?/ Combien coûte l'ampoule ? Y a-t-il une petite réduction du prix si on en prend plusieurs ?)

- Essayervo [esajevu] kely sao tsy mandeha, testero [testeu] indray mandeha hoe ? (essayez un peu de peur ne pas marcher testez une fois/ Essayez-la pour voir si elle marche, testez-la une fois encore ?)

- Maro ny client no maka entana any amin'ny pavillon. (plusieurs les clients prendre marchandises là-bas au pavillon/ Plusieurs clients prennent des marchandises au pavillon, là-bas)
- Cent francs ny voatabia. Misy café au lait ve ? (cent francs sont les tomates. Il y a café au lait ?/ Les tomates coûtent cent francs. Est-ce qu'il y a du café au lait ?)
- Anaovy lasopy cinq cent, lasopy jarret no atao dia asio composé. (faites soupe cinq cent, soupe jarret est celle à faire et mettez compose/ Donnez-moi de la soupe pour cinq cent, de la soupe jarret et mettez du composé (mot malgachisé pour désigner des légumes préparés séparément mais servis ensemble))
- Efa noremarkeko foana iny client iny, mpividy poulet de chair matetika izy iny. (déjà remarqué moi souvent ce client là acheteur poulet de chair souvent lui/ J'ai souvent remarqué ce client, il achète souvent du poulet de chair)
- O ! Mbola mirégler machine aho e ! (o ! encore règle machine moi !/ O ! Je suis encore en train de régler la machine !)
- Tsy nahazo permission tamin'ny chef aho. (pas avoir permission du chef moi/ Je n'ai pas obtenu la permission du chef)
- Tena tsara io projetnao io, saingy tsy mbola azo réalisenana [realizena] satria ny possibilitéantsika mbola faible. (très beau ce votre projet mais pas encore possible réaliser parce que notre possibilité encore faible/ Votre projet est très beau mais encore irréalisable parce que nos possibilités sont encore faibles.)
- Mba atakalozy kely ity dix mille ity ingahy chauffeur a, ny receveur tsy manome ! (s'il vous plaît échangez ce dix mille monsieur le chauffeur, le receveur pas donner !/ S'il vous plaît monsieur le chauffeur, pouvez-vous échangez ce billet de dix mille, le receveur ne veut pas le faire !)
- Eo ambony buffet misy ny télévision eo ny vola. (là sur buffet il y a la télévision là l'argent/ Sur le buffet, là où il y a la télévision se trouve l'argent)
- Ngetroka ireny olona ireny fa manana villa sy quatre quatre. (richard ces gens là parce que ont villa et quatre quatre/ Ces gens là sont des richards parce qu'ils ont une (ou des) villa et une (ou des) voiture 4x4)
- Efa nidina ny prixn'ny [priini] paquet stylos sy cahiers [kae]. (déjà baissé le prix du paquet de stylos/ Le prix du paquet des stylos a déjà baissé).

Bibliographie

- ABINAL, A., MALZAC, V., 1993, *Dictionnaire malgache-français*, Fianarantsoa.
- BAGGIONI, D., 1987, *Francophonie et multiculturalisme en Australie*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Espaces Francophones ».
- BAVOUX, C., 1993, « Francophonie malgache : images et réalités », dans ROBILLARD, D. de, BENIAMINO, M., *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Tome 1, Champion, pp. 173-187.
- CALVET, L.-J. (Dir.), 1992, *Les langues des marchés en Afrique*, Didier Érudition, Coll. « Langues et développement ».
- GUEUNIER, N., 1995-2, « Les contacts de langues dans les situations de francophonie », dans *LINX* n° 33, pp. 15-30.
- POPLACK, S., 1980, « Sometimes I'll start a sentence in spanish y termino en español. Toward a typology of code-switching », dans *Linguistics*, n° 18, pp. 581-618.
- POPLACK, S., 1981, « Syntactic structure and social function of code-switching », in DURAN, R., *Latino discourse and communicative behavior*, New Jersey, Ablex Publishing Corp., pp. 169-184.

- RABENORO, I., RAJAONARIVO, S., 2000, « A l'aube du XXI^e siècle, quelle politique linguistique pour Madagascar ? », in *Bulletin Académie Nationale, Art, Lettres, Sciences*, Tome 75/1-2, p. 27.
- RASOLONIAINA, B., 1992, *Pratiques linguistiques des Malgaches de Paris*, Université François-Rabelais Tours, France.
- RASOLONIAINA, B., 1995, *Les Malgaches de Paris. Le malgache, le français et la langue métissée*, Travaux et Documents 31, Paris, Ceroi-Inalco.
- RASOLONIAINA, B., 1996, « La combinaison culturelle des Malgaches de France », dans *Passerelle. Résistances et combinaisons culturelles*, n° 12, pp. 129-132
- RASOLONIAINA, B., 2000, « Le *variaminanana*, négociation d'une appartenance biculturelle », dans ALLIBERT, C., *et al.* (Eds), *L'extraordinaire et le quotidien. Variations anthropologiques*, Paris, Karthala, pp. 351-360.
- RASOLONIAINA, B., 2000, *Étude des représentations linguistiques des Sereer (Sénégal : Mbour, Nianing, Sandiara)*, Paris, L'Harmattan.

DISCUSSION : « ANALYSES DE LANGUES ET DE DISCOURS EN SITUATION DE CONTACT »

Carpanin MARIMOUTOU [à Gudrun Ledegen]

Qu'est-ce qu'on peut dire d'autre aujourd'hui en créole lorsqu'on est confronté à « baie vitrée » et à « lettre de préavis ». Donc, dire comme dit la dame là « na in peu tan mi atann la baie vitrée et mi voi pa vnir » [‘ça fait un moment que j’attends la baie vitrée et je ne la vois pas venir’], je ne vois pas ce qu’elle peut dire d’autre que « la baie vitrée » ici. Je ne sais pas s’il est intéressant à ce moment-là d’analyser « baie vitrée » comme français par rapport à un terme créole qui de toute façon n’existe pas, ou de dire tout simplement que c’est du créole.

Carpanin MARIMOUTOU [à Lambert-Félix Prudent]

Une question théorique et méthodologique à Félix Prudent. Je comprends bien l’interlecte, mais qu’est-ce qu’on en fait dans l’analyse concrètement ?

Lambert-Félix PRUDENT

La communauté est en train de prendre des tendances qui sont bizarres. Des fois, c’est la décréolisation parce qu’on sent que c’est le poids du français qui démine ou recorrige le paradigme. Puis des fois, c’est une forme complètement loufoque qu’on ne prévoyait même pas dans la rencontre interférentielle et qui s’installe. Donc, il faut faire l’analyse de conversations, il faut mettre de la dynamique de conversations derrière. Je crois qu’elle [Gudrun Ledegen] a parfaitement raison et l’interlecte est un lieu d’analyse des paroles, des énoncés, peut-être des discours où la parole forge de la langue. Je ne sais pas encore quelle langue ça va être, ou peut-être qu’il n’y a pas de langue derrière.

Jean-Philippe WATBLED

Il me semble qu’il faut être très prudent quand on parle, par exemple, de participe passé en créole. Il ne faudrait pas croire naïvement que cette catégorie-là n’existe pas en créole. Parfois il y a des verbes qui font la distinction entre ce que je serais tenté d’appeler un infinitif et un participe passé comme « vendre » en créole, « vann » l’infinitif et « vendu » le participe passé. Mais maintenant, si on interroge un créolophone sur comment dire « j’ai bu ceci » en créole, j’ai eu deux types de réponses dans mes interrogations avec mes informateurs. Spontanément, ces deux informateurs, en même temps disent : l’un qui dit « moin la bu » l’autre qui dit « moin la boir » et puis ils se sont regardés en disant « non, mais attends, toi tu parles quel créole toi ! ». Il y en a un qui a sorti, à mon avis, une sorte de participe passé qui est « boir », la forme de base et l’autre qui a sorti un participe passé acrolectal qui est « bu ». Mais la catégorie participe passé existe à mon avis. Alors, « ma la cru », je constate qu’il y a ce participe passé qui a l’air acrolectal ; le reste de la phrase – « ma » avec l’assimilation de « moin » qui devient « ma » avant le marqueur du parfait – tout le reste est créole. Donc à mon avis, ce n’est pas de l’interlecte.

Carpanin MARIMOUTOU

Pour en revenir justement sur ces participes passés, je ne sais pas mais je me demande si « li la fini reçu », « ma la cru », « ma dû raplé » peut être comme quelque chose qui n'est pas créole à cause peut-être justement de la terminaison « reçu », « cru », « dû ». Je veux dire que c'est finalement peut-être lié davantage aux lexèmes choisis qu'à autre chose. Si à la place de « li la fini reçu » il avait dit « li la fini gingné », tu ne l'aurais pas noté. C'est pourtant un participe passé là aussi.

Pierre CELLIER

Le fonctionnement du créole visiblement ne tient pas compte de ce qui arrive en français, c'est-à-dire l'opposition avec des participes passés d'un côté, des infinitifs de l'autre. Pour moi, il n'y a pas d'infinitif en créole. Il n'y a pas de participe passé non plus. Mais ça se justifie par la structure du créole. Il faut que je précise que mon travail était plutôt un travail de standardisation donc d'élimination. Tandis que la notion d'interlecte, c'était toute la production linguistique d'une communauté.

Marinette MATHEY [à Gudrun Ledegen]

Je me demande si le code-switching selon Poplack est le meilleur modèle pour analyser ce que vous analysez, parce que Poplack est vraiment à la recherche de contraintes syntaxiques et elle parle d'une variété de bilingue qui est très particulière. Ce sont des bilingues qui ne mélangent pas et qui alternent. Alors, je me demande si les travaux de Myers-Scotton par exemple, qui considère qu'il y a une langue matrice qui peut enchâsser du matériel verbal de plusieurs langues différentes, ne seraient pas mieux pour analyser ce genre de mélange.

Sophie BABAULT [à Brigitte Rasoloniainana]

En complément à la communication de Brigitte, je voudrais apporter un petit éclairage malgache à l'interlecte.

Je me place dans l'interlecte sous sa forme la plus stricte d'après mon interprétation : ce sont des zones mixtes où les productions ne respectent ni les règles du français ni les règles du malgache ; pour les règles du français par exemple, il y a les formes pronominales dont je vois que tu as parlé Brigitte, « misadapte » c'est-à-dire le préfixe « mi » du présent et ensuite « sadapte » c'est-à-dire la forme pronominale en français est prise comme faisant partie du verbe : il peut y avoir un sujet, par exemple « izao misadapte » (= je m'adapte), « inao misadapte » (= tu t'adaptes). « sadapte » est pris comme une forme unique.

Brigitte RASOLONIAINANA

Dans l'analyse de ces variétés que j'appelle *variaminanana* jusqu'à aujourd'hui, on n'arrive pas encore à dire quelle est la frontière entre emprunt et code-switching ou métissage. Je rejoins l'interlecte et je crois que *variaminanana* pour moi a été le terme pour nommer cet interlecte.

Claudine BAVOUX [à Brigitte Rasoloniainana]

Je ne peux pas imaginer un locuteur qui alterne le français standard et le malgache standard. Ce que parlent les Malgaches à Tananarive pour moi, c'est un français standardisant c'est-à-dire que les Malgaches de Tananarive croient parler le français standard, en fait ils parlent le malgache de Tananarive. Mais idéologiquement, ils tiennent absolument à appeler ça du malgache standard, du français standard. Il y a en effet de la variation partout. On est dans une dynamique du contact.

Lambert-Félix Prudent

[concernant l'emprunt] Il y a des gens (et c'est un petit peu ce que j'ai entendu d'après ce que j'ai compris dans les discours de Gudrun Ledegen), qui à certain moment utilisent des formes par défaut. Alors, Bernabé avait une notion qu'il faudrait peut-être revisiter, qu'il appelle « la compétence à trous ». Quand je ne sais pas dire « baie vitrée » en créole, je prends le premier mot qui est sous ma main, je prends le mot français « baie vitrée ». Est-ce que c'est un emprunt ou pas ? C'est une vraie question en créolistique parce qu'en réalité toute la

langue créole est née comme ça : elle est née de je ne sais pas dire quelque chose et je prends tel mot. Alors, à 90% on a pris des mots français, mais aux Antilles on a pris aussi quelques mots d'origine amérindienne et quelques mots d'origine africaine. Donc, toute la langue créole se sert.

[concernant la distinction créole/français] Pour dire son opinion politique en français, on dit « je crois que », « je pense que », « je déclare que ». En créole martiniquais, on ne disait pas ça comme ça il n'y a pas longtemps. On ne disait pas « je crois que ». Cela dit, on sait dire « je crois ». On sait conjuguer le verbe « croire » en créole : « moin kroué ». Mais, pour dire « je pense que les travailleurs doivent voter à gauche » on dit : « d'après moin ces travailleurs pou voter à gauche ». Donc, « mon idée est que », « selon moi » etc. ; il y a une manière d'émettre son opinion qui est qu'on le veuille ou pas inscrite dans une tradition. Et comme disait Carpanin : dans ces cas-là le type qui dit « moin ka kroué ke », il ressemble à un politicien qui est en train de calquer une rhétorique discursive et en général syndicale politique apprise en France. Il traduit mot à mot. Alors « moin ka kroué ke », je suis d'accord avec Jean-Philippe Watbled : c'est du créole martiniquais. Mais c'est perçu comme un lecte francisé récent, sauf que si tous les hommes politiques qui viennent faire des débats à la télévision utilisent « moin ka kroué ke » et puis au bout d'un moment même si les vieux créolophones habituels disaient « d'après moin » ou bien « sinon moin », aujourd'hui ils sont bien obligés de constater que la langue évolue et que le français l'influence. Alors, j'ai intégré ce genre de lecte, y compris de lectes du sentiment non commode, ces non-lectes, ces lectes indécis, incertains dans le phénomène interlectal. Mais pour moi, l'interlecte n'est pas une langue.

Donc, il y a des formes ossifiées dans l'interlecte et il y a des formes qui sont instables. Il y a des formes qui sont encore en train de bouger. On a le sentiment de la reconnaissance plus ou moins analytiquement nette, d'une règle de grammaire créole, d'une règle de grammaire française et je fais délibérément du jeu entre les deux règles. Je viole les deux grammaires en même temps.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Claude Caitucoli.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolaï, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli